

Thônex

présents :

Messieurs	Marc Kilcher Philippe Decrey Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Adrien Rufener	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Janine Delmenico Nadia Giacobino	Marta Macchiavelli Danielle Oppliger Heidi Tercier
Messieurs	Sami Agraniou Andrew Arpidone David Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr	Alain Nicolet Philippe Noël Guy Saudan José Simoes Ashwani Singh Richard Stark Ali Üregen Florian Wünsche Philippe Zaugg
excusée	Katia Gregori	

\*

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017
2. Assermentation de M. Ali Üregen, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-15)
3. Nomination d'un(e) président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission « circulation, transports », en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-16)
4. Nomination d'un(e) vice-président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie », en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-17)
5. Nomination d'un(e) délégué(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la « Maison des Quartiers de Thônex » suite à la démission de Mme Fidelina Gomes Dias. (dm-17-18)



6. Communications du bureau du conseil municipal.
7. Communications du conseil administratif.
8. Rapports des commissions.
9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 600'000,- pour le financement du coût annuel de la location des pavillons pour l'administration communale à ériger sur la parcelle n°3963 – sise au 52, ch. du Bois-Des-Arts. (da-17-20)
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'787'022,- afin de pouvoir réaliser des amortissements complémentaires en 2018, la délibération impacte les comptes budgétaire suivants : (da-17-21)
  - 21.332 et 35.332
11. Projet de budget 2018 :
  - 11.1. Nombre de centimes additionnels (da-17-22a),
  - 11.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (da-17-22b),
  - 11.3. Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (da-17-23),
  - 11.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (da-17-24),
  - 11.5. Budget de fonctionnement (da-17-22c),
  - 11.6. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (da-17-22d).
12. Préavis communal sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n°2016-01. (rm-17-04)
13. Demande d'un crédit de CHF 609'700,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (da-17-25)
14. Demande d'un crédit de CHF 929'000,- en vue de la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly. (da-17-26)
15. Demande d'un crédit de CHF 40'000,- en vue de la mise en place d'une signalétique pour la mobilité douce. (da-17-27)
16. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 59'000,- en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 HONDA CRV pour le véhicule de piquet du chef d'intervention de la compagnie des sapeurs-pompiers. (da-17-28)
17. Projets de délibération.
18. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes UDC et MCG intitulé : *Pour l'ouverture du poste de police secours dit « de Chêne » 24h/24/ avec une augmentation significative des effectifs de policier.* (rm-17-05)
19. Propositions du conseil administratif.
20. Questions écrites.
21. Propositions individuelles.



## 0. Préambule

M. Adrien Rufener, Président, ouvre la séance à 20h08. Il salue la présence du Conseil administratif et du secrétariat général *in corpore* et souhaite la bienvenue aux membres de l'administration et du public.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 :

#### 1.1. Mme Macchiavelli demande les corrections suivantes de son intervention :

page 622, paragraphe 5 :

- Mme Macchiavelli ne croit pas que c'est lors d'un Conseil municipal que M. Knörr doit réclamer ce genre de document. ~~S'il a des doutes, il doit s'adresser directement au responsable, soit le Conseil d'État.~~

à remplacer par :

Mme Macchiavelli ne croit pas que c'est lors d'un Conseil municipal que M. Knörr doit réclamer ce genre de document. Elle regrette que certains conseillers communaux puissent se permettre d'attaquer lors d'un conseil municipal un magistrat cantonal.

S'il a des doutes, il doit s'adresser directement au responsable, soit le Conseil d'Etat.

#### 1.2. M. Singh demande la modification suivante :

page 578, point 6, ligne 1

remplacer « Le groupe PDC propose M. Edouard Houman » par « Le groupe PLR propose M. Edouard Houman ».

suite à ces modifications le procès-verbal du 3 octobre 2017 est approuvé par 13 voix pour et 11 abstentions, soit à la majorité.

## 2. Assermentation de M. Ali Üregen, conseiller municipal, membre de la Gauche Sociale (GS), en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-15)

Il est demandé à M. Ali Üregen de se lever et de répondre « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

*« Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Ali Üregen : « je le promets », il est pris acte de son serment.



suite à cette assermentation la nouvelle répartition et rocade au sein des commissions de la gauche sociale (GS) n'appelant aucune remarque, M. Üregen reprendra les commissions suivantes :

- circulation, transports
- écoles, jeunesse

et M. Adrien Rufener reprend quant à lui la commission :

- urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21

M. le Président informe qu'en ce qui concerne les commissions et délégation suivantes elles feront l'objet de votes séparés lors des points 3 à 5 de l'ordre du jour, soit :

- la présidence de la circulation, transports
- la vice-présidence des communaux d'Ambilly, infrastructures mairie,
- délégation de la Maison des Quartiers

3. Nomination d'un(e) président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission « circulation, transports », en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-16)

La Gauche Sociale (GS) propose : M. Joseph Camuglia

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission de Mme Fidelina Gomes Dias, membre du conseil municipal et présidente de la commission « circulation, transports », en date du 19 septembre 2017,
- attendu qu'il convient de la remplacer,
- sur proposition de la Gauche Sociale (GS),

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. M. Joseph Camuglia, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), à la présidence de la commission « circulation, transports » en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire.
4. Nomination d'un(e) vice-président(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie », en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire. (dm-17-17)

La Gauche Sociale (GS) propose : M. Ali Üregen



La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du conseil municipal et de la vice-présidence de la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie » de Mme Fidelina Gomes Dias, en date du 19 septembre 2017
- attendu qu'il convient de le remplacer,
- sur proposition de la Gauche Sociale (GS),

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De nommer M. Ali Üregen, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), à la vice-présidence de la commission « communaux d'Ambilly, infrastructures mairie » en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire.
  
5. Nomination d'un(e) délégué(e) membre de la Gauche Sociale (GS) à la « Maison des Quartiers de Thônex » suite à la démission de Mme Fidelina Gomes Dias. (dm-17-18)

La Gauche Sociale (GS) propose : M. Ali Üregen

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 10, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission du conseil municipal de Mme Fidelina Gomes Dias en date du 19 septembre 2017,
- attendu que le conseil municipal désigne autant de membre qu'il y a de partis politiques siégeant au conseil municipal de Thônex, soit 6 membres, à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex,
- attendu qu'il convient de nommer un membre de la « Gauche Sociale » (GS) pour remplacer cette vacance,
- sur proposition du groupe de la « Gauche Sociale » (GS),

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,



1. De nommer M. Ali Üregen, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), pour siéger à la délégation de la Maison des Quartiers de Thônex, en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, démissionnaire.

6. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président informe qu'à 23h. il sera passé au point 19 de l'ordre du jour :

- « propositions du conseil administratif ».

7. Communications du conseil administratif

7.1. M. Marc Kilcher, maire

7.1.1. Concours des balcons fleuris

M. Kilcher informe que l'équipe des paysagistes de la commune a gagné une troisième place au concours des balcons fleuris, dans la catégorie des villes de plus de 10'000 habitants, face notamment à Carouge et au Grand-Saconnex. Il précise que cette catégorie est plus difficile que certaines autres catégories villageoises. Il saisit cette occasion pour féliciter le chef de service, qui est applaudi par l'assemblée. Le dernier prix gagné par La commune de Thônex remonte à 2010.

7.2. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

7.2.1. Pont de Sous-Moulin

M. Decrey informe que les travaux de préparation pour la démolition du Pont de Sous-Moulin vont commencer le 13 novembre et dureront 6 semaines. La route de Malagnou sera complètement fermée du 25 novembre dès 20h au lundi 27 novembre à 4h du matin en raison de la démolition du pont. Une déviation sera prévue.

7.3. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

7.3.1. Place Graveson, éclairage

M. Uehlinger indique que, l'éclairage de la place Graveson étant très régulièrement vandalisée, la commission travaux et bâtiments et le Conseil municipal devront se pencher sur cette problématique. Soit la commune décide de les remplacer systématiquement, ce qui ne paraît pas être une solution très rationnelle, soit elles devront être renforcées, voire supprimées. Cette dernière solution remettrait cependant en cause le concept d'origine de la place. M. Uehlinger estime qu'il n'est pas très utile de remplacer systématiquement ce qui est vandalisé par la population.

7.3.2. Communaux d'Ambilly, école

M. Uehlinger informe que les autorisations de construire pour la nouvelle école des Communaux d'Ambilly ont été déposées.



### 7.3.3. PDCOM, date des ateliers publics

M. Uehlinger donne les dates pour les ateliers publics en lien avec le PDCOM. Il annonce qu'elles ont été modifiées par rapport à ce qui a été annoncé en commission :

- 24 février 2018 : espaces publics
- 17 mars 2018 : zone villa

### 7.3.4. Communaux d'Ambilly, MEP 3

M. Uehlinger informe que le retour sur le concours d'idée lié au MEP 3 pour les Communaux d'Ambilly sera fait par la commission le 18-19 janvier, puis en commission MICA.

## 8. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

8.1. M. Richard Stark, président des écoles, jeunesse, séance du 17 octobre 2017 :

- 1) – *approbation du procès-verbal du 29 mai 2017*
- 2) – *Fondation de la jeunesse de Thônex – point de situation*
- 3) – *Divers*

*Assistent également à la séance :*

*M. Marc Kilcher, maire*

*Mme Christine Grandgirard, présidente de la fondation de la jeunesse de Thônex*

*Mme Myriam Matthey-Doret, consultante externe, déléguée à la petite enfance de la commune de Thônex*

*1) Le procès-verbal du 29 mai est accepté par 5 oui et 4 abstentions.*

*2) M. Kilcher fait distribuer 2 tableaux et un budget relatifs à la fondation. Il nous commente les 2 tableaux avec Mme Matthey-Doret avec la problématique de la CCT.*

*Mme Grandgirard nous fait la présentation de la fondation qui regroupe 3 sites :*

- *EvE Chapelly, une crèche qui peut accueillir 43 enfants,*
- *EvE Bout de Choux, un établissement qui fonctionne comme crèche le matin et comme garderie l'après-midi,*
- *EvE Marcelly, la plus grande crèche, qui peut accueillir 74 enfants avec 30 éducateurs.*

*Mme Grandgirard a un souci récurrent, à savoir la centrale d'alarme à Chapelly, qui doit être mise aux normes d'entente avec le propriétaire de l'immeuble. Une situation difficile à gérer.*

*Il n'y a pas de vote sur le sujet présenté.*

*3) Divers, la parole n'est pas demandée.*

*La séance est levée à 19h49*



8.2. M. Alain Nicolet, président des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre, séance du 19 octobre 2017 :

*Mardi 19 octobre 2017 a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetièrre.*

*En présence de M. Marc Kilcher, Maire,*

*MM. Ferraud du Bureau Oxalis, Poncioni, Audemars et Didion, pour le service des espaces verts.*

*Pour cette séance, nous avons repris nos travaux, concernant des dossiers en cours d'études, à savoir :*

*1. Place du Chêne-Vert*

*M. Ferraud, bureau d'architectes Oxalis mandaté par le Conseil administratif, nous a présenté un avant-projet sommaire qui tient compte des souhaits de la commission, d'étendre le périmètre du Chêne-Vert pour inclure le site complet, allant du centre commercial de Thônex jusqu'à la Migros. En effet, il s'agit du centre de la commune, c'est-à-dire « une carte de visite visuelle et qui se doit d'être conviviale ». Pour ce faire, les commissaires ont amené une réflexion allant dans le sens d'élargir une grande ouverture d'accès sur ce site. C'est à l'unanimité de 9 voix, que la commission a donné son aval au Conseil administratif pour la poursuite du projet.*

*2. Suite du traitement de la pétition rm-17-02, renvoyée à la commission par décision du conseil municipal du 20 juin 2017, demandant : « La mise en place d'un point d'eau et de balançoires dans le parc des Marronniers de Thônex ». Comme demandé par les commissaires lors de la précédente séance, M. Claude Alain Poncioni, nous a présenté diverses propositions chiffrées et emplacements différenciés. Si la commission, par 7 oui et 3 non, a accepté le principe de créer un point d'eau dans le secteur, elle n'a pas suivi la demande des pétitionnaires, mais a privilégié, par un vote très partagé de 5 oui et 4 non, un endroit plus centralisé et moins onéreux, pour la création de cette fontaine. De ces faits, l'installation de trois balançoires au Parc des Marronniers a été approuvée par 6 oui et 3 abstentions.*

*3. Etat des lieux des places de jeux communales*

*Pour répondre à une remarque d'un commissaire, qui disait « On m'a dit qu'il n'y avait pas beaucoup de places de jeux pour enfants sur la commune ». Afin que la commission ait tous les renseignements, j'avais demandé cet inventaire des places de jeux pour enfants. Elles sont au nombre de dix aux quatre coins de la commune et dotées de jeux pour tous les âges. Vous pouvez découvrir le rapport annexé sur CMNET.*

*4. Approbation du procès-verbal*

*Le procès-verbal de la séance du 29 août 2017 a été accepté par 5 oui et 4 abstention.*

*5. Dans les divers, M. Kilcher, Maire, nous a annoncé une bonne nouvelle dans les relations avec le Canton. Lorsque le projet de réaménagement du parc Munier avait été lancé, il était prévu d'y inclure une œuvre d'art, ou d'un moins un acte artistique. En fait, cela va se décider assez vite, car le Président de la commission des finances et moi-même avons été convoqués à la séance du jury, pour le 24 janvier 2018, par le Fonds Cantonal d'Art Contemporain.*

*La séance a été levée à 20h17.*





- 8.3. M. Philippe Noël, président de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, séance du 7 novembre 2017 :

*Séance du 7 novembre 2017, tenue en présence du CA en charge de l'Urbanisme M. Uehlinger et du Secrétaire général adjoint M. Fortuna, ainsi que de Mme Girault et M. Rothlisberger, mandataires du bureau Urbanité(s). En de M. Beurret, représentant de l'Etat de Genève, chargé de projet*

*Pt 1. Révision du Plan directeur communal*

*La Commission UEDDA21 a poursuivi ses travaux de mise à jour du Plan directeur communal, sous la conduite des mandataires du bureau Urbanité(s) Mme Girault et son équipe.*

*Cette séance a été consacrée à l'analyse des liens entre le PDCom et le Projet d'Agglo.*

*Lors de cette séance de travail, comme lors des séances précédentes, il n'y avait pas de vote lié au PDCom (Plan directeur communal).*

*Pt 2. Les procès-verbaux des séances suivantes ont été adoptés : 27 juin 2017 (7 oui et 3 abstentions) et 5 septembre 2017 (8 oui et 2 abstentions).*

Le Président précise que les rapports des commissions finances et circulation, transport seront lus par la suite, sous les points qui les concernent.

9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 600'000,- pour le financement du coût annuel de la location des pavillons pour l'administration communale à ériger sur la parcelle n°3963 – sise au 52, ch. du Bois-Des-Arts. (da-17-20)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances indique que, comme discuté en commission des finances, cette somme avait initialement été mise sous la rubrique des travaux spéciaux. Au vu des chiffres fournis par l'Etat, les revenus supplémentaires prévus pour les personnes physiques permettent finalement d'équilibrer le budget. Le Conseil administratif a donc changé son fusil d'épaule et propose de voter ces CHF 600'000.- sous les investissements supplémentaires, qui seront également amortis de manière complémentaire. En effet, des pavillons provisoires, qui ont une durée de vie de 2 ou 3 ans, ne sont pas forcément légitimes pour un amortissement sur 20 ans. Cela permet d'équilibrer le budget de manière éthique.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2017 :

*La commission a accepté le crédit complémentaire par 13 oui et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,



- vu la délibération votée par le conseil municipal en date du 20 décembre 2016 ouvrant un crédit CHF 300'000,- en vue de la démolition et le réaménagement temporaire de la parcelle n°3963 – sise au chemin du Bois-Des-Arts 52 – afin d'accueillir l'ensemble de l'administration communale, qui sera ainsi regroupé dans un seul bâtiment, le temps des travaux liés à la rénovation de la Mairie et à la construction d'un nouveau bâtiment administratif,
- vu le coût de location annuel des pavillons qui seront érigés sur cette parcelle, estimé à CHF 600'000,-,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 600'000,- pour financer le coût de location annuel des pavillons à ériger sur la parcelle n°3963, sise au chemin du Bois-Des-Arts 52.
  2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2037.
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'787'022,- afin de pouvoir réaliser des amortissements complémentaires en 2018, la délibération impacte les comptes budgétaire suivants : (da-17-21)
- 21.332 et 35.332

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances informe que cette somme provient de la dissolution de provisions liées aux reliquats d'impôts. Les seuils ont en effet été abaissés dans le nouveau modèle comptable MCH2. Le Conseil administratif propose d'utiliser une grande partie de ces dissolutions pour faire des amortissements complémentaires.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2017 :

*La commission a accepté le crédit budgétaire supplémentaire à l'unanimité, soit 14 voix.*

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la liste des dépenses d'investissement dont les annuités d'amortissement arriveront à échéance entre 2018 et 2036,
- vu l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux de 2018 à 2036,



- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 31 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. De procéder à un amortissement extraordinaire des frais de reconstruction du groupe scolaire Marcellly-Tronchet sis au chemin Tronchet 10, dont le crédit d'engagement a été voté en 2006.
  2. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2017, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'479'500,- sur la rubrique comptable 21.332.
  3. De procéder à un amortissement extraordinaire :
    - des frais de rénovation de la salle des fêtes et de ses annexes (crédit voté en 1993) ;
    - des frais de rénovation des locaux sanitaires et le remplacement des portes coulissantes mécaniques (crédit voté en 2011) ;
  4. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les comptes de l'exercice 2017, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 307'522,- sur la rubrique comptable 35.332.
  5. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires totalisant un montant de CHF 2'787'022,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
11. Projet de budget 2018 :
- 11.1. Nombre de centimes additionnels (da-17-22a),
  - 11.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (da-17-22b),
  - 11.3. Indemnités allouées aux conseillers administratifs aux conseillers municipaux. (da-17-23),
  - 11.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (da-17-24),
  - 11.5. Budget de fonctionnement (da-17-22c),
  - 11.6. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (da-17-22d).



il est précisé que les votes concernant le budget 2018 se feront dans l'ordre suivant :

1. montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (da-17-23),
2. montant minimum de la taxe professionnelle (da-17-24),
3. nombre de centimes additionnels (da-17-22a),
4. nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (da-17-22b),
5. budget d'exploitation (da-17-22c),
6. autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (da-17-22d).

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances fait sa déclaration sur les 6 points relatifs au budget annuel. Il transmet en premier lieu ses remerciements à l'administration, pour qui ce premier budget présenté selon le nouveau modèle comptable a représenté un travail énorme. En plus du budget 2018, l'administration a de plus retravaillé le budget 2017 et les comptes 2016, permettant au Conseil municipal de comparer ces documents au budget 2018. Ce travail a pour bonne partie dû être effectué ligne par ligne, afin de remettre les données dans les bonnes rubriques du nouveau modèle comptable, ce qui a demandé beaucoup de temps. Il signale que certaines communes ont demandé à voter le budget 2018 en décembre car elles n'ont pas encore réussi à établir selon le nouveau modèle comptable, démontrant ainsi la longueur d'avance du service financier et de l'administration de Thônex. Il remercie donc chaleureusement MM. Michel Zeder, Frédéric Giroud et Philippe Guex, qui sont applaudis par l'assemblée. M. Uehlinger rappelle que le vote du budget est l'un des actes les plus forts dans l'année pour le Conseil municipal. Il constitue aussi une autorisation à dépenser au Conseil administratif.

M. Uehlinger entame une présentation, projetée en salle :

#### *Dépenses par habitants de la commune*

- Charges du personnel (27% du budget) : ces charges sont incompressibles, la commune ne peut pas avoir beaucoup d'impact à ce propos puisqu'elle est vouée à croître et doit assumer ses besoins de base. La commune de Thônex n'est pas dépensière à ce niveau : d'autres communes ont beaucoup plus de personnel par habitants.
- Biens, services et exploitation (22% du budget) : cette rubrique comprend des crédits d'études, des honoraires de conseillers externes, des frais de surveillance et de garde, d'entretien des écoles, des spectacles et l'énergie. Cette rubrique est également difficilement compressible.
- Amortissements (13% du budget) : à nouveau un poste relativement incompressible. Il inclut l'école, la mairie, la nouvelle antenne de police et des amortissements liés à la circulation routière.
- Charges financières (3% du budget) : cette rubrique est constituée à 99.5% de la perception des impôts.
- Charges de transfert et subventions (35% du budget) : cela inclut la crèche (4.5 millions), les sports (2.2 millions), le GIAP (1.2 millions). La commune dispose d'une marge de manœuvre pour cette rubrique, cela se ferait néanmoins au détriment d'une prestation aujourd'hui fournie à la population.



### *Péréquation intercommunale*

Durant quelques années, les recettes extraordinaires de la commune d'Anières ont eu pour conséquence de privilégier de nombreuses communes, dont Thônex faisait partie, qui ont par conséquent reçu de l'argent. L'effet Anières s'estompant, Thônex est aujourd'hui contributrice et non plus bénéficiaire. La commune ne se porte pas si mal, il y a néanmoins un écart de 1.3 millions entre 2017 et 2018 qu'il a fallu compenser.

### *Evolution des dépenses des différents dicastères*

- Administration générale : Le coût des immeubles administratifs a dû être inclus à cette rubrique, raison de son augmentation. On y trouve aussi les services généraux, les finances et le service technique.
- Culture, sports et loisirs : cette augmentation inclut les CHF 200'000.- votés pour l'entretien de la voie verte au niveau du CEVA.
- Sécurité sociale : l'augmentation est due à l'évolution des coûts liés à la petite enfance.
- Finances et impôts : concerne la perception pour 3%. Comme dit précédemment, en raison de la péréquation, il y a un delta d'1.3 millions à retrouver.

### *Résultats d'exercices enregistrés depuis 2008*

La commune n'a présenté un déficit qu'en 2015. Un grand bénéfice est à noter pour 2016. Un bénéfice de CHF 21'000.- est pour l'heure prévu pour 2017. M. Uehlinger espère que le bénéfice de CHF 144'000.- envisagé pour 2018 sera voté ce soir.

### *Investissements à financer en 2018*

- Aménagements routiers (CHF 1'045'999.-) : Route d'Ambilly et assainissement du bruit routier en général.
- Aménagement de l'espace public (CHF 5'046'910.-) : MICA (2.5 millions) et parc Munier (1.5 millions).
- Collecteurs mise en séparatif (CHF 8'234'334.-) : assainissement des eaux pour MICA et mise en séparatif des collecteurs sur la commune. Une partie est remboursée par le Fonds intercommunal d'assainissement.
- Travaux dans les bâtiments (CHF 21'379'365.-) : groupe scolaire MICA, Villa Fortuna, bâtiment administratif (av. Tronchet), première partie de l'extension de la Mairie.
- Autres investissements (CHF 3'753'392.-) : location des containers et étude pour l'école MICA.

Terminant sa présentation, M. Uehlinger reste à disposition pour les questions.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2017 ainsi que les résultats des votes qui ont été soumis aux commissaires :

*Présents : 15 commissaires / 15*

*Marc Kilcher, Philippe Decrey et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs*

*Philippe Guex et Michel Zeder, Secrétariat général*

*Frédéric Giroud, Service financier*

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017  
Le PV est approuvé par 9 oui et 5 abstentions.*
2. *Projet de budget 2018 (CM 14.11 pt 11)*



*Le projet discuté pendant la séance est la version amendée par le Conseil administratif le 20.10 suite aux nouvelles annonces des recettes fiscales par le canton et quelques adaptations. Liberté étant laissée aux commissaires de revenir sur ces modifications.*

*Hormis les amendements annoncés avant la séance, les amendements suivants sont mis au vote ensemble :*

- *rubrique 011.1.300 : Indemnités versées aux présidents et vice-présidents du local de vote*
  - + *Fr. 600.- pour un nouveau total de Fr. 1'400.- (en raison de l'augmentation du nombre de scrutins en 2018)*
- *rubrique 022.421 Emoluments perçus pour les autorisations parentales*
  - *Fr. 1'900.- pour un nouveau total de Fr. 0.- (cette prestation n'est plus de compétence communale)*
- *rubrique 7206.461 Recettes du FIA*
  - *Fr. 7'077.- pour un nouveau total de Fr. 17'213.- (nouveau calcul fait par l'administration)*

*Les commissaires approuvent ces amendements à l'unanimité, soit 14 voix.*

- *Rubrique 593.363.1 Aide humanitaire attribuée par la commission sociale*
  - *Fr. 20'000.- pour un nouveau total de Fr. 100'000.- (montant qui servirait à augmenter d'autant la rubrique des subventions aux institutions privées d'aide sociale locale)*

*Refusé par 10 voix, 3 oui et une abstention*

- *Rubrique 592.363.1 Subventions aux institutions privées d'aide sociale locale*

*+ Fr. 20'000.- pour un nouveau total de Fr. 100'000.-*

*Refusé par 9 voix, 4 oui et une abstention*

*La question de l'augmentation du montant des jetons de présence des présidents du CM et des commissions est transférée au bureau du CM qui sera chargé de faire si besoin une proposition pour le budget 2019.*

*Le budget ainsi amendé dégage un excédent de revenu de Fr. 143'874.-*

*Au vote*

- *Les centimes additionnels à 44 sont approuvés à l'unanimité, soit 14 voix.*
- *Par 13 voix pour et 1 abstention, les centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens sont fixés à 50.*
- *Par 11 voix pour et 3 abstentions, les jetons de présence alloués aux conseillers municipaux restent inchangés.*
- *A l'unanimité, soit 14 voix, les indemnités allouées aux conseillers administratifs restent inchangées.*
- *La taxe professionnelle minimale à CHF 30.- est acceptée à l'unanimité, soit 14 voix.*
- *Le budget d'exploitation avec un excédent de revenus de CHF 143'874.- suite aux modifications apportées est accepté par 13 voix pour et 1 abstention.*
- *L'autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts est donnée à l'unanimité, soit 14 voix.*



*Hors séance : Les membres du Conseil municipal se prononceront sur cette version amendée lors de la séance du 14 novembre conformément au nouvel al.3 de l'art. 75 de notre règlement. L'ensemble des amendements sont résumés dans les documents remis en annexe à la convocation du Conseil municipal.*

*Les commissaires remercient chaleureusement MM Zeder et Giroud pour leur excellent travail d'élaboration, avec le Conseil administratif, et de présentation de ce budget ainsi que pour toutes les réponses précises apportées en séance.*

*Les commissaires tiennent à remercier spécifiquement le travail affecté pour convertir les comptes 2016 et le budget 2017 aux nouvelles rubriques du plan comptable MCH2 afin que le comparatif avec le projet 2018 puisse être possible en toute transparence et clarté. Ils sont applaudis.*

3. *Demande d'un crédit de CHF 929'000.- pour la mise en œuvre de mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly (CM 14.11 pt 14)*

*Les commissaires approuvent à l'unanimité, soit 14 voix, ce crédit d'investissement amorti sur 20 ans.*

4. *Demande d'un crédit complémentaire de CHF 600'000.- pour financer le coût de location annuel des pavillons à ériger sur la parcelle Minazzi (CM 14.11 pt 9)*

*Proposition est faite de remettre le montant des frais de locations des pavillons provisoires, nécessaires pendant les travaux de la mairie, en complément du crédit d'investissement déjà voté et donc de l'enlever du budget de fonctionnement 2018.*

*Cette proposition est acceptée par 13 oui et une abstention.*

5. *Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 2'787'022.- pour couvrir les amortissements complémentaires 2017 (CM 14.11 pt 10)*

*La proposition d'amortissements complémentaires 2017 est possible grâce aux différentes dissolutions de provisions nécessaires dans le cadre du passage au plan comptable MCH2 dont le montant est de 3 millions (décision de la commission du 19.09.2017).*

*Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit 14 voix.*

6. *Divers*

*Un commissaire souhaite avoir une idée de l'ordre de grandeur du montant des transferts de charges entre l'Etat et la Commune depuis le début du processus. Réponse lui sera donnée ultérieurement.*

*Le Président ouvre la discussion.*

*M. Arpidone donne lecture de la déclaration du groupe PDC :*

*Impossible de commencer une déclaration sur le budget sans procéder aux remerciements d'usage à l'Administration communale pour la désormais légendaire qualité de l'information présentée. Ce d'autant plus que cette année, la composante MCH2 ainsi que les préparatifs du futur déménagement sont venus alourdir la tâche.*

*Nous voilà donc face à un budget bénéficiaire. Ce n'était pas gagné d'avance car les premières projections fiscales semblaient nous envoyer, dans un premier temps, tout droit dans le difficile et arbitraire exercice des coupes budgétaires. Les esprits chagrins ne manqueront pas de voir le verre à moitié vide et ne retiendront que les écritures comptables, notamment liées au passage à MCH2, qui se cachent derrière ce léger bénéfice budgétaire.*



*Notre groupe, sans pour autant tomber dans une béatitude hors de propos, retiendra tout de même que, malgré les difficultés économiques et malgré le transfert de charges état-communes, Thônex peut maintenir un centime additionnel raisonnable à 44 sans avoir à couper dans les prestations notamment sociales ou culturelles, traditionnelles victimes privilégiées des coupes linéaires. L'Etat semble s'en faire une spécialité. Rappelons que sur les 45 communes genevoises, 17 ont un centime additionnel supérieur, 4 du même montant pour 22 inférieur. Pas mal pour une commune n'ayant pas de véritable zone industrielle, une zone villas qui fonds comme neige au soleil et étant régulièrement citée dans les études sur la précarité de notre Canton.*

*Notre mission est donc de nous passer du superflu sans devoir, pour l'instant du moins, faire une croix sur le nécessaire. Nous tenons également à vous rappeler qu'en raison de nos comptes 2016 très largement bénéficiaires (CHF 2'868'537.99), nous allons devenir contributeur de la péréquation intercommunale à hauteur de CHF 101'882. Tel n'était pas le cas du budget 2017, construit avec une contribution en notre faveur à hauteur de CHF 1'235'072, montant largement amplifié par l'« aberration » Anières. C'est donc un différentiel de plus de 1.3 millions qu'il a fallu combler. A ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir eu une attitude proactive en procédant à des amortissements complémentaires les années où cela était possible. Ce soir encore, nous avons pu comptabiliser 2'787'022 à charge de l'exercice 2017 représentant une « économie » pour notre budget 2018 de CHF 217'312.*

*Nous rappelons également au passage, qu'un budget est une intention. Nous sommes certains que si les rentrées fiscales devaient se révéler être moins importantes que ce que l'Administration fiscale a calculé, notre exécutif communal saurait différer des dépenses encore non engagées.*

*Le PDC votera positivement ce budget et vous recommande d'en faire de même.*

M. Arpidone profite de son intervention pour rappeler que, comme d'habitude, il s'abstiendra lors du vote des indemnités allouées aux Conseillers municipaux, estimant que, bien que prévu par la loi, il estime douteux de pouvoir voter sa propre rémunération, même si dans l'absolu elle peut être contestée par voie référendaire.

M. Zaugg donne lecture de la déclaration pour le groupe MCG :

*Le Groupe MCG soutiendra le projet de budget 2018 et remercie les principales personnes du service financier de la mairie pour nous avoir permis de disposer d'un descriptif très détaillé et d'une totale transparence. Nous tenons à souligner leur dévouement et leur disponibilité.*

M. Houman donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

*Mesdames, Messieurs, chers collègues du Conseil municipal,*

*Les remerciements du groupe libéral-radical vont en premier lieu au Conseil administratif qui veille à la bonne tenue des finances communales. Nous tenons à remercier particulièrement M. Pascal Uehlinger, notre grand argentier, M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint et M. Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité générale.*

*Le budget présenté ce soir est à l'équilibre. Or il s'est en fallu de peu pour qu'il soit déficitaire. En effet, ce sont principalement les toutes dernières estimations des rentrées fiscales – plus réjouissantes que prévu – qui ont permis au Conseil administratif de présenter in extremis des chiffres noirs plutôt que rouges. Mais nous savons la difficulté qu'à l'administration fiscale à estimer avec précision les recettes fiscales. Ces mêmes prévisions pourraient très bien être revues prochainement à la baisse d'où la nécessité de rester extrêmement vigilant.*





*Il faut également bien comprendre que si nous comparons le budget 2018 à celui de l'année précédente, sans l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable nous obligerait à faire figurer au budget les immeubles du patrimoine financier de la Commune, le budget voté ce soir serait déficitaire à hauteur d'un million.*

*Le groupe PLR, en tant que première formation politique thônésienne, a le devoir de regarder la situation telle qu'elle est. Nombreux seront ceux qui voudront édulcorer la situation financière de notre commune, dans le but de promouvoir des politiques publiques toujours plus dépensières. Les conseillers municipaux libéraux-radicaux, quant à eux, n'oublient jamais, tout au long de l'année dans leur travail au Conseil municipal et en commission, que l'argent public dont nous avons la responsabilité est d'abord et avant tout celui de la population et des entreprises thônésiennes. Cela nous oblige.*

*Il est essentiel, face au développement spectaculaire que connaîtra notre commune dans les années à venir et face aux enjeux multiples qu'elle aura à affronter, que nous continuions à maîtriser la dépense publique et gérer de façon responsable nos investissements.*

*Le groupe PLR profite du vote du budget pour renouveler son engagement de veiller à maintenir l'équilibre budgétaire sans augmentation d'impôts ni sur les personnes physiques ni sur les personnes morales.*

*Les libéraux-radicaux voteront le budget tel que proposé, sous réserve d'éventuelles propositions d'amendements.*

**M. Noël** donne lecture de la déclaration commune des groupes VI/VE (Vivre à Thônex – Les Verts) et GS (Gauche sociale) :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
En introduction, nos groupes remercient l'administration communale en la personne de M. Michel Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que ses collaborateurs, ainsi que le Conseil administratif, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir. D'autant plus qu'il y avait cette année, (comme cela a été relevé) les contraintes supplémentaires liées au nouveau plan comptable MCH2.*

*Voici quelques observations générales sur ce budget :*

*Tout d'abord, nous constatons que l'équilibre budgétaire est réalisé, cette année comme pour les précédentes, même si c'est aussi une question de traitement des informations comptables et de savoir-faire dans la présentation.*

*Nous relevons aussi qu'il est difficile de faire une planification budgétaire à plus long terme étant donné les fortes variations des rentrées fiscales et de leurs prévisions.*

*Nous n'entrerons pas dans le détail des observations de l'ensemble des choix budgétaires. Simplement ici une remarque générale : notre volonté de vérifier que des choix politiques restrictifs ne viennent pas affecter des prestations à la population, qui sont nécessaires. On pense avant tout au domaine social, mais aussi culturel et environnemental, cela aussi nous oblige.*

*Ce soir, pour le budget 2018, je mettrai simplement en avant deux éléments, issus du passage devant la commission finances du 31 octobre 2017.*

*Tout d'abord, la plus grande clarté que nous avons maintenant dans la ventilation des dépenses de l'administration centrale, notamment en ce qui concerne les prestations de service, soit la rubrique 22.313, qui était à la hauteur de CHF 480'000.-.*



*Nous avons demandé des compléments d'information que nous avons reçus, notamment par rapport à la question des honoraires des mandataires extérieurs et des frais d'avocat (CHF 235'000.-, c'est une somme importante) et c'est évidemment lié au fait qu'il y a toujours plus de travail au niveau de la Mairie et donc un certain recours aux mandataires. Il est pour nous important de savoir où va l'argent dans ce poste particulièrement exposé.*

*Deuxièmement, nous aimerions revenir sur la question des patrouilleuses scolaires, qui nous a aussi occupé lors de cette séance du 31 octobre. Cela concerne le passage des enfants du quartier Marcelly-Tronchet qui se rendent à l'école Adrien-Jeandin. Initialement, il y avait un budget de CHF 66'000.- sur ce poste, prévoyant une présence de patrouilleuse sur la rue de Genève. Puis devant l'évolution des données fournies par le DIP sur les classes concernées il a été renoncé à inscrire au budget ce poste, qui a été considéré comme n'étant plus nécessaire.*

*Nous avons exprimé en Commission des finances un point de vue différent, fondé sur l'amélioration de la situation des piétons sur l'axe de la rue de Genève. Devant notre insistance à maintenir cet effort de sécurité routière, le Conseil administratif a pris l'engagement de suivre la situation de près et de prendre les mesures adéquates en cas de nécessité.*

*Nous rappelons donc ce soir le Conseil administratif à cet engagement au moment où nous allons voter le budget 2018.*

*Les groupes VI-VE / GS voteront favorablement le budget 2018 ce soir.*

M. Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

*Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

*En préambule les membres du groupe U.D.C tiennent à remercier l'administration communale et plus particulièrement le service financier pour la teneur et la présentation très complète des documents fournis (1<sup>er</sup> jet & 2<sup>ème</sup> jet). D'avoir permis au pouvoir exécutif de présenter ce soir au pouvoir législatif un budget légèrement positif afin que celui-ci puisse être accepté. C'est toujours avec patience, voire avec mansuétude que M. Zeder, secrétaire général adjoint, et son collaborateur M. Giroud qu'ils répondent aux nombreuses questions que nous posons. Car nous devons bien l'avouer, les comptes de la commune sont compliqués et s'y replonger deux fois l'an nécessite une certaine gymnastique intellectuelle.*

*C'est avec ce soutien et sur la base des informations fournies que le groupe U.D.C. votera ce budget. Il est primordial de maintenir une politique de continuité en ce qui concerne la sécurité publique avec une police communale suffisante et efficace, le service du feu par l'entremise de nos pompiers auxiliaires, les écoles et la petite enfance, l'entretien de notre patrimoine, la culture avec sa nouvelle gestion, le sport avec le soutien des deux autres communes des trois chênes ainsi que la nouvelle dynamique sur la gestion des déchets. Nonobstant un budget équilibré, nous ne pouvons que constater que celui-ci augmente année après année. Il y a seulement 13 ans, donc pour l'exercice 2006 celui-ci était de :*

*Frs 29'194'417,-- pour les charges  
et Frs 29'217'764,-- pour les recettes*

*Soit en 13 ans une augmentation moyenne de plus de 29,4% !*

*In fine, nous sommes pour le maintien du centime additionnel à 44.*

M. Uehlinger indique que le plan financier quadriennal, devenu obligatoire sous MCH2, sera présenté au Conseil municipal de décembre.



Le Président demande s'il y aura un vote à ce sujet.

M. Uehlinger répond qu'il s'agira d'une information.

La parole n'étant plus demandée, Le Président invite à passer au vote des 6 sous-points suivants :

1. *montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux (da-17-23),*

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2018,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 31 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. De fixer pour 2018, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 255'000,-.
2. De fixer pour 2018, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 62'000,- .
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes :
  - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
  - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

2. *montant minimum de la taxe professionnelle (da-17-24)*

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 31 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal



## d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à CHF 30,-.

*délibération générale :*

3. *nombre de centimes additionnels (da-17-22a),*
4. *nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (da-17-22b),*
5. *budget d'exploitation (da-17-22c),*
6. *autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (da-17-22d).*

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 41'313'829,- aux charges et de CHF 41'457'703,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 143'874,-
- attendu que cet excédent de revenus présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF 143'874,-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'562'388,-,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 39'460'000,- aux dépenses,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'562'388,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 33'897'612,-,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 31 octobre 2017,



- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'approuver le budget d'exploitation 2018 pour un montant de CHF 41'313'829,- aux charges et de CHF 41'457'703,- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 143'874,-.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :

- résulte d'un résultat opérationnel de CHF 143'874,-
- résultat extraordinaire de CHF 0,-.

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 44 centimes.

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 à 50 centimes.

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2018 jusqu'à concurrence de CHF 33'897'612,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2018 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

12. Préavis communal sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n°2016-01. (rm-17-04)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports explique que la commune n'est concernée que par un seul itinéraire officiel cantonal de randonnée pédestre. Celui-ci démarre à la route de Villette, passe par le chemin de la Béraille, puis le chemin de Mapraz, en direction de la Seymaz. L'itinéraire se poursuit le long de la Seymaz, sur la commune de Chêne-Bougeries, puis de Chêne-Bourg. Il est équipé d'une signalétique officielle de randonnée, entretenue par le canton. La révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre ne touche pas la commune de Thônex, dans la mesure où l'itinéraire concerné n'est pas modifié.



Le Président remercie M. Decrey ainsi que l'administration communale pour l'élaboration d'un document à l'attention du Conseil municipal, disponible sur le CMNet.

La parole n'étant pas demandée la résolution suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre f) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 5, alinéa 3 de la loi sur l'extension des voies de communication et de l'aménagement des quartiers ou localités (LExt L 140),
- vu le dossier de synthèse établi par la direction générale de l'agriculture et de la nature du mois de septembre 2017 adressé à toutes les mairies du canton de Genève,
- vu le projet de plan directeur de chemins de randonnée pédestre n°2016-01,
- vu que lors de la consultation publique ouverte par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture du 14 juin au 13 juillet 2017 n'a pas soulevé de remarque de la commune,
- attendu que le conseil municipal peut émettre son préavis,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. De préavis favorablement la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre n°2016-01 de septembre 2017
13. Demande d'un crédit de CHF 609'700,- pour le versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. (da-17-25)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances explique que ce fonds est alimenté par la somme de 25 millions par année, dont 2 millions sont versés par l'Etat, 7 millions par la Ville de Genève. Le reste est déterminé par une péréquation entre les communes, Thônex versant la somme de CHF 609'700.-. Le fonds a pour but de favoriser les communes qui construisent des logements, au détriment de ceux qui n'en construisent pas. Il soupçonne qu'au cours du temps, la commune de Thônex recevra plus d'argent qu'elle n'en donne, puisqu'elle a des projets urbains relativement importants sur son territoire.

La discussion est ouverte.



M. Calame fait part d'une demande à titre personnel. Pour l'instant, les communes genevoises contribuent effectivement à hauteur du montant défini par la péréquation. Il souhaite que l'administration tienne à jour un tableau des montants versés et reçus par année en lien avec ce fonds, de manière à pouvoir faire un bilan au bout de 10 ou 15 ans, et déterminer ainsi si la commune a été largement bénéficiaire ou, au contraire, déficitaire. Cela permettra à la commune de se rendre compte des montants en jeu.

M. Uehlinger explique que la création d'une nouvelle classe ramène CHF 700'000.-. Sachant que le groupe scolaire MICA comprend 16 classes, sans compter les classes inclusives, qui, selon le Président du FIDU pourraient légitimement ajoutées à ce total. Rien que pour l'école, la commune pourrait toucher 11.2 millions. Il y a de plus une participation aux infrastructures publiques, relativement faible, de CHF 50.- par m<sup>2</sup> d'infrastructure, plus CHF 7000.- par nouvel appartement créé sur la commune. Sur les 10 années à venir, ce que la commune touchera devrait être largement en-dessus des CHF 609'700.- qu'elle verse par année, si ces infrastructures et logements sont réalisés.

Le Président demande s'il est pris note de la demande formelle de M. Calame.

M. Uehlinger le confirme. Dans la mesure où la commune va réaliser passablement d'appartements, le Président du FIDU a déjà demandé un planning intentionnel à la commune, afin qu'il puisse gérer le fonds correctement par rapport aux autres communes, et notamment par rapport à la Ville de Genève, également bénéficiaire. Ce tableau sera évidemment tenu à jour pour les commissaires.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),
- vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 609'700,- pour le versement d'une contribution annuelle au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif



3. D'amortir cette dépense de CHF 609'700,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 de 2019 à 2048
  4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné sous point 1.
14. Demande d'un crédit de CHF 929'000,- en vue de la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly. (da-17-26)

M. Philippe Decrey conseiller administratif délégué à la circulation, transports indique que le débat a eu lieu aussi bien au sein de la commission circulation, transports, que de celle des finances. Les mesures d'assainissement doivent être mises en place pour fin 2018. La route d'Ambilly est l'avant-dernière route qui doit être mise aux normes. Il restera ensuite le chemin de la Mousse pour compléter ces travaux sur l'ensemble des chemins communaux. Il encourage le Conseil municipal à voter ce crédit de manière à pouvoir avancer dans cette mise aux normes.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission circulation, transports donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 octobre 2017 :

La commission circulation, transport s'est réunie le 5 octobre 2017 en présence de Monsieur Philippe Decrey, Conseiller administratif, de Monsieur De Oliveira du Service technique, de M. Etienne du bureau Citec SA et de Madame Meynet de @couConsult Sàrl.

Le point 1 de l'ordre du jour concerne l'examen de la situation du programme d'assainissement du bruit routier à Thônex. Après une brève introduction de Monsieur Decrey, Conseiller Administratif, Monsieur Etienne du bureau Citec SA présente le cadre légal du programme et Madame Meynet son principe avant de poursuivre sur l'analyse du dossier.

Des études accoustiques menées sur notre commune, il ressort que cinq axes excèdent les tolérances de bruit en vigueur, soit la route de Jussy, le chemin du Foron, l'avenue Adrien-Jeandin, le chemin de la Mousse et la route d'Ambilly. Les trois premiers ont déjà été traités et des subventions sont encore à espérer. Pour le chemin de la Mousse, la pose d'un revêtement phonoabsorbant est prévue pour 2018.

La route d'Ambilly est le dernier axe encore à assainir. La pose d'un revêtement phonoabsorbant ne sera pas suffisante. Des aménagements plus lourds, tels que des murs anti-bruit seront nécessaires. Des empiétements sur des terrains privés sont inévitables. Tous les propriétaires ont été contactés. Cependant, l'analyse générale devra encore être affinée. En effet, la situation de la route d'Ambilly dépend du développement des communaux d'Ambilly et du transfert modal espéré sur le CEVA et le tram, ce qui, à terme, devrait faire diminuer le trafic privé empruntant la route d'Ambilly. Pour cette artère, des subventions seront disponibles.

La Loi fédérale exige que les communes aient assaini l'ensemble de leur réseau routier ou du moins entrepris les démarches nécessaires avant le 31 mars 2018, ce qui sera le cas pour Thônex.





La proposition de poursuivre dans la direction développée avec les mesures préconisées par les mandataires est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Les autres points seront développés au point 15 de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 31 octobre 2017 :

Les commissaires ont approuvé à l'unanimité, soit 14 voix, le crédit d'investissement amorti sur 20 ans.

La discussion est ouverte

M. Calame se retire des débats pour des raisons de conflit d'intérêts.

M. Saudan donne lecture de la déclaration de l'Entente (PDC / PLR) :

*Nous relevons le fait que Thônex a déjà assaini et va assainir les routes suivantes :*

- *Le chemin du Foron, avec un revêtement phonoabsorbant posé en 2008 et une demande de subvention rétroactive ;*
- *L'avenue Adrien-Jeandin, projet terminé en 2015, la route de Jussy, pour laquelle le rapport d'assainissement est validé par le canton ;*
- *Le chemin de la Mousse, où la pose d'un revêtement phonoabsorbant est réalisé en coordination avec le projet de modification de la circulation sur cet axe et sur la route de Jussy. Ce projet sera présenté en 2018 ;*
- *Et, enfin, la route d'Ambilly, pour laquelle le rapport d'assainissement est validé par le canton et le vote du crédit qui a lieu ce soir.*

*Les mesures techniques retenues pour l'assainissement de la route d'Ambilly consistent en la pose d'un revêtement phonoabsorbant et la construction de murs anti-bruit pour quatre propriétés. Ces travaux sont prévus entre 2018 et 2019. Le projet permettra d'améliorer de façon significative l'exposition aux nuisances sonores des riverains, en particulier pour les 4 propriétaires qui vont bénéficier d'un mur anti-bruit. En effet, il est reconnu que les personnes régulièrement exposées au bruit développent des maladies, notamment stress et troubles du sommeil.*

*En 2018, la commune de Thônex aura ainsi terminé ses travaux d'assainissement. Le planning défini ci-dessus garantirait les subventions fédérales.*

*Nos remerciements vont à M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, qui a planifié l'assainissement du chemin de la Mousse en 2018, afin que la commune puisse toucher les subventions. De ce fait, les délais légaux seront respectés, toutes les routes seront ainsi aux normes.*

*Par conséquent, le PDC et le PLR soutiendront le vote du crédit de CHF 929'000.- pour la réalisation du projet de la route d'Ambilly.*

Mme Delmenico donne lecture de la déclaration du groupe MCG :

*Demande de crédit de CHF 929'000.- : le MCG soutiendra la demande de crédit afin de permettre de disposer d'un assainissement des bruits de la circulation. Nous espérons que ces travaux seront effectués après les constructions des Communaux d'Ambilly, sans quoi cette dépense sera inutile. Il est évident que nos Conseillers Administratifs seront diligents afin d'éviter de dépenser à double ce montant.*

*Nous pensons que nous pouvons leur faire confiance.*



La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et l'ordonnance sur la protection du bruit (OPB) du 15 décembre 1986, sur les routes nationales, cantonale et communales,
- attendu que la législation fédérale oblige les cantons et les communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales,
- attendu que le projet global comprend différentes phases : les rapports de diagnostic, les projets d'assainissement et les réalisations ont été approuvés par la commission cantonale (PRASSOB) et le service cantonal du bruit routier (SABRA),
- attendu qu'il convient d'appliquer les mesures retenues pour la route d'Ambilly par la pose d'un revêtement phono-absorbant, dans le courant de l'été 2018 et dans un deuxième temps la mise en place d'un mur anti-bruit qui doit encore faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des transports, circulation du 5 octobre 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 31 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 929'000,- en vue de mettre en œuvre les mesures d'assainissement du bruit routier prévus à la route d'Ambilly, par la pose d'un revêtement phono-absorbant et la mise en place d'un mur anti-bruit.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brut de CHF 929'000,-, à laquelle il convient de déduire les subventions fédérales estimées à CHF 79'000,- soit un montant total net de CHF 850'000,-, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 de 2019 à 2038.



15. Demande d'un crédit de CHF 40'000,- en vue de la mise en place d'une signalétique pour la mobilité douce. (da-17-27)

M. Philippe Decrey conseiller administratif délégué à la circulation, transports rappelle que ce projet fait suite à la motion du 11 avril 2017. Deux variantes ont été proposées en commission circulation, transports. La variante choisie par la commission est proposée ce soir pour le montant de CHF 40'000.-. Il remercie M. De Oliveira pour le travail fourni sur ce dossier, qui n'était pas évident.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission de la circulation, transports donne lecture des conclusions du rapport des séances du 23 mai, déjà lues lors du conseil municipal du 20 juin dernier, ainsi que de celle du 5 octobre 2017 :

En préambule, un bref rappel de la séance du 23 mai 2017.

L'aménagement d'une signalétique piétonne fait suite à une motion du groupe PDC. Les débats ont soulevé plusieurs interrogations. Il a alors été proposé de poursuivre la discussion lors d'une future commission, une fois que l'ensemble des réponses auront été obtenues.

Cette proposition est acceptée par huit (8) oui et une (1) abstention.

Point 2 de l'ordre du jour de la séance de la Commission Circulation, Transports du 23 mai 2017 sur la mise en place du projet de signalétique de mobilité douce.

Monsieur Decrey, Conseiller administratif, rappelle les circonstances qui ont mené à ce deuxième débat, puis Monsieur De Oliveira du Service technique, grâce à une présentation « power point » et à la qualité de ses commentaires, répond à toutes les remarques et sollicitations formulées lors de la précédente commission. Il termine en présentant les différentes options disponibles.

L'éventail des choix et possibilités et tel que plusieurs votes sont nécessaires.

Vers les jardins familiaux, la proposition d'indiquer « police municipale » et « police cantonale » est acceptée par 3 oui et 6 abstentions.

Le choix du « modèle tôle en alu de 5mm » est accepté par 7 oui et 2 abstentions.

L'option dans laquelle figure 3 totems est acceptée par 5 oui, 1 non et 2 abstentions.

La proposition de remplacer le mot « centre » écrit en toutes lettres par le logo « centre » correspondant est acceptée par 8 oui et 1 abstention.

La proposition de faire mention des distances sur les panneaux est repoussée à l'unanimité.

La proposition d'indiquer les temps de parcours sur les panneaux est acceptée à l'unanimité.

La possibilité de faire figurer sur les panneaux les armoiries de Thônex en couleur est acceptée par 8 oui et 1 abstention.



La possibilité de faire également figurer, et en couleur, les armoiries de Graveson sur les panneaux, mentionnant la place « Graveson » est acceptée par 7 oui et 2 abstentions.

La proposition de poser des panneaux de couleur blanche est refusée par 7 non et 2 abstentions.

La proposition de poser des panneaux de couleur anthracite est acceptée par 8 oui et une abstention.

Bien qu'étant en Commission Circulation, Transports, l'aspect financier se doit d'être abordé. Deux financements sont possibles, soit en passant par un crédit d'investissement, ou par le budget de fonctionnement.

La proposition de passer par un crédit d'investissement est acceptée par 8 oui et 1 abstention.

Je vais maintenant poursuivre avec les derniers points de cette commission.

Point 3 : approbation du procès-verbal de la séance Circulation, Transport du 3 mai 2017 par 5 oui et 4 abstentions.

Au point 4 « Divers » sont abordés des problèmes de dégâts et de vandalisme, les nouveaux ralentisseurs de l'Avenue A. Jeandin, un passage piéton et un carrefour dangereux à la douane de Fossard, mais sont aussi relevées les difficultés parfois rencontrées par les commissaires pour disposer des informations utiles dans le labyrinthe du CMNet.

Est également évoqué le Plan Directeur Cantonal et, en corollaire, la possibilité pour la Commission Circulation, Transports, d'auditionner les mandataires de la commune, comme le fait sa consœur de « l'Urbanisme ».

Pour terminer, la problématique de la retenue d'eau Adrien-Jeandin, dite « grosse gouille », revient sur le devant de la scène.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h57.

La discussion est ouverte

M. Wünsche donne lecture de la déclaration de l'Entente (PDC / PLR) :

*Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux,*

*Le 11 avril dernier, lors du conseil municipal, je vous présentais avec Monsieur Da Silva une motion au nom de l'Entente ayant pour but d'améliorer la signalétique piétonne sur la commune.*

*Vous l'avez plébiscitée et les groupes PLR et PDC vous en remercient.*

*Afin de pouvoir mettre cette motion en application, Monsieur Decrey, conseiller administratif en charge de la circulation et des transports, ainsi que Monsieur De Oliveira sont venus présenter en mai aux membres de la commission circulation et transports un avant-projet, puis une version finale le 5 octobre dernier.*



*Après quelques ajustements, la commission circulation et transports a choisi avec soin un compromis alliant efficacité de la signalétique, lieux d'implantation stratégique, et coûts maîtrisés.*

*Ainsi, pour le plus grand plaisir de nos habitants ainsi que de nos visiteurs, cela permettra à notre commune faire un pas de plus pour la mobilité douce, ainsi que de montrer une fois de plus qu'elle se préoccupe de leur bien-être.*

*Il est donc évident que les groupes libéraux-radicaux et démocrates-chrétiens voteront favorablement cette demande de crédit, et espèrent - pour ne pas dire qu'ils se réjouissent déjà - que vous en ferez de même !*

M. Zaugg donne lecture de la déclaration du groupe MCG :

Le Groupe MCG s'abstiendra concernant la demande de crédit de CHF 40'000.- concernant la pose signalétique pour la mobilité douce. Nous trouvons que des panneaux tels disposés sur l'ensemble du territoire genevois et même sur d'autres cantons sont amplement suffisants, mais de mettre des sortes de totems qui seront à coup sûr tagués ou endommagés, les frais occasionnés seront à la charge de la commune et des communiés.

M. Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Le groupe UDC tient dans ce dossier à relever la qualité du travail fourni par notre Service technique et plus particulièrement M. De Oliveira, qui n'a pas ménagé sa peine pour répondre à l'ensemble de nos requêtes et interrogations.

L'UDC va approuver le crédit sollicité, mais reste toutefois dubitatif. En effet, il y a sur les Trois Chênes et dans un espace extrêmement réduit, tant d'édifices communaux et de lieux d'intérêt public qu'un excès d'information risque bien de prêter à confusion.

De deux choses l'une, soit cette signalétique est destinée aux personnes de passage qui ne connaissent pas Thônex et est donc par trop sibylline, soit elle est destinée aux habitants et donc inutile, voire infantile !

A moins qu'elle ne serve à répondre à une très ancienne motion qui réclamait des panneaux destinés à permettre aux taggers d'exprimer leur art, ou encore à accrocher dans un futur proche des ballons orange.

M. Calame s'étonne que certains membres du Conseil municipal prévoient déjà que des tags seront peints sur les totems. En suivant cette logique, il ne sera plus possible d'installer quoi que ce soit sur la commune, ni poteau, ni lampadaire. Il signale que la commune dispose de plusieurs totems pour ses zones 30 et que la plupart sont exempts de tags. Il y a effectivement un peu de vandalisme, mais il ne faut pas schématiser, sinon on devient une société dans laquelle on ne peut plus rien faire et qui pose des caméras partout.

M. Zaugg répond qu'à la route de Jussy, il y a eu un petit accident il y a peu durant lequel une barrière a été emboutie par une voiture. Cet accident aurait pu être évité autant par les piétons que par les automobiles. Il espère que les totems ne seront pas endommagés après leur pose.



M. Knörr rappelle les problématiques de la place Graveson, évoquées en début de Conseil municipal. Lors de l'élaboration de ce projet, le groupe UDC avait émis quelques remarques quant au fait que les lumières seraient certainement massacrées. Il semble que, malheureusement, ils aient eu raison. Il espère qu'il n'y aura pas de tags sur ces panneaux, mais c'est tout de même à craindre.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la motion votée par le conseil municipal le 11 avril 2017, ayant comme intitulé : « pour une meilleure signalétique piétonne sur la commune »,
- vu l'accord du service cantonal (DGT) autorisant la commune à développer ce projet, pour autant que les panneaux ne soient pas posés sur des poteaux supportant déjà une signalétique routière officielle,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports du 23 mai 2017,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports du 5 octobre 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 40'000,- en vue de la mise en place d'une signalétique pour la mobilité douce en respectant les modalités émises par la DGT.
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  3. D'amortir cette dépense de CHF 40'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget d'exploitation sous la rubrique 33.331 de 2019 à 2028
16. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 59'000,- en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 HONDA CRV pour le véhicule de piquet du chef d'intervention de la compagnie des sapeurs-pompiers. (da-17-28)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la sécurité territoriale indique que le véhicule de piquet est actuellement un HONDA, acheté en 2001, qui a 130'000 km au compteur. Ce véhicule doit passer des visites et faire l'objet de travaux, qui sont estimés à une somme entre CHF 5000.- et CHF 6000.-.



Au vu de la situation financière, le Conseil administratif a estimé qu'il était important de faire passer ce crédit encore cette année devant le Conseil municipal. Plusieurs offres ont été demandées, chez VW, Skoda, BMW et Honda.

Les deux véhicules qui sont ressortis de cet appel d'offres sont la BMW et la Honda. Afin d'éviter la polémique et rester raisonnable, le Conseil administratif a sélectionné la Honda. Ce véhicule présente également l'avantage de pouvoir être équipé au niveau du coffre, ce qui n'était pas possible avec la BMW. Le garage thônésien qui a fait l'offre pour ce véhicule a accepté de faire un petit effort au niveau de la couverture de garantie, qui passe de 3 à 5 ans, et a offert un train de pneus pour l'hiver. Pour ces raisons, le Conseil administratif propose de voter ce crédit d'un montant de CHF 58'700.- pour un Honda CRV. Le véhicule en tant que tel ne coûte pas cher, environ CHF 30'000.-, mais il faut y ajouter tout l'équipement sécuritaire, qui représente un peu plus de CHF 20'000.- CHF. Cet équipement est cependant nécessaire pour que le véhicule soit aux normes.

La discussion est ouverte sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission :

Dans l'idéal, M. Germann aurait préféré un renvoi en commission, au vu de la technicité des questions qu'il souhaite poser à ce sujet. Il souhaiterait que la commission soit convoquée en décembre, afin que le Conseil municipal puisse se prononcer lors de sa prochaine séance. Cela étant, si ses questions peuvent trouver réponse dès ce soir, il se satisfera de la discussion immédiate.

M. Noël appuie les propos de M. Germann. Il relève qu'il n'y a pas eu de séance de la commission sécurité territoriale depuis quasiment une année, la dernière ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Etant donné que le véhicule donne des signes de fatigue depuis un certain temps, cela aurait été l'occasion d'avoir un sujet de commission. Il trouve qu'il aurait pu être intéressant de discuter du véhicule dans ce cadre.

La discussion immédiate est acceptée par 19 voix contre 5 voix pour le renvoi en commission et 1 abstention.

La discussion est ouverte :

M. Stark donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

*Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, il est à constater qu'aucune séance de la commission sécurité territoriale n'a été convoquée. Ce n'est pas normal.*

*Vous nous mettez à l'ordre du jour de ce soir, un sujet qui a son importance et sur lequel nous devons voter, à savoir accepter le crédit budgétaire supplémentaire ou le renvoi en commission concernant le remplacement du véhicule de piquet pour le prix de Frs 58'900.-- tout équipé. Il est vrai que l'exposé des motifs et informations prises, son remplacement est nécessaire.*

*Question : dans votre demande de crédit budgétaire supplémentaire, vous ne précisez pas à quel budget ce montant sera intégré. Si cette demande intégrera le budget 2018, pourquoi ne pas l'avoir fait avant que nous le votions ?*



Pour répondre à la question, M. Uehlinger estime que le point 2 de la délibération est assez clair : « Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ». Ce crédit est donc lié au plan financier 2017.

M. Decrey lui a demandé s'il fallait faire passer cet objet à la commission finances, mais dans la mesure où le montant est inférieur à 100'000.- CHF et qu'il s'agit de plus du dernier véhicule à remplacer, ce qui était connu de la commission, M. Uehlinger a estimé qu'il n'était pas utile d'avoir une discussion préalable sur un sujet à propos duquel les moyens d'action sont très limités.

M. Stark demande si la dépense sera faite en 2017 ou 2018.

Le Président intervient pour dire que la réponse a été donnée et qu'elle figure dans la délibération.

M. Constantin donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

*Nous vous rappelons que cette demande de crédit concerne le remplacement du véhicule de piquet utilisé par les chefs d'intervention.*

*Comme annoncé il y a environ 2 ans, ce changement de véhicule est le dernier de la flotte à être renouvelé. Effectivement, le parc des automobiles du service d'intervention de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex est quasiment neuf.*

*Celui pour lequel nous sommes appelés à voter le crédit de CH 59'000.- a 17 ans de service et est un des plus utilisés, son compteur affiche 130'000 km.*

*Il peut paraître que le montant soit non négligeable, mais vous devez savoir que l'équipement technique de ce dernier compte quasiment pour la moitié du prix (feux bleus, sirène, radio de commandement, Rag 2000+, ainsi que le matériel pour les interventions à l'arrière).*

*Au vu de ce qui précède, le groupe PLR votera ce crédit et vous demande de bien vouloir faire de même.*

M. Knörr demande si le véhicule convient aux officiers de piquet.

M. Decrey le confirme : une discussion a eu lieu avec le commandant, ils sont actuellement très contents avec le Honda.

M. Germann demande quelle est la part du crédit qui sera consacrée à l'achat du véhicule, et quelle part à l'équipement de celui-ci.

M. Decrey répond que le prix du véhicule est de CHF 33'000.-, celui de l'équipement pompiers et sécurité de CHF 20'500.-, l'aménagement du coffre étant de CHF 5200.-.

A propos de l'aménagement extérieur du véhicule, M. Germann demande si des gyrophares fixes et des inscriptions sont prévues, ou s'il s'agit d'une voiture banalisée rouge avec un gyrophare escamotable.

M. Decrey indique qu'une photo du véhicule est incluse à l'exposé des motifs. Le véhicule est rouge, dispose de gyrophares fixes et les inscriptions « Sapeurs-pompiers de Thônex » ainsi que le numéro 118 figurent sur la carrosserie.





M. Camuglia fait remarquer qu'après calcul, le véhicule d'intervention a fait 156km par semaine en moyenne, ce qui lui semble énorme. Il demande comment cela se fait.

M. Decrey explique que la personne qui a la voiture de piquet n'est pas forcément en permanence à Thônex. En effet, l'officier peut travailler dans une entreprise qui n'est pas sur la commune. En cas d'urgence, il quitte son lieu de travail pour se rendre sur le sinistre. Ces déplacements seuls représentent un certain nombre de kilomètres. Il précise que le véhicule suit l'officier de piquet durant une semaine, du matin au soir.

M. Camuglia le conçoit, mais cela lui semble beaucoup au vu des horaires de piquet.

M. Decrey rappelle que l'officier de piquet l'est 24h/24h.

En tant que propriétaire d'une Honda CRV, Mme Delmenico confirme que ce véhicule est costaud.

M. Agraniou trouve que 130'000 km n'est pas un kilométrage si important. Il demande pourquoi ne pas encore attendre un peu avant de remplacer le véhicule. Les CHF 5000.- estimés pour les travaux correspondent à des frais d'entretiens normaux pour une voiture. S'il s'agissait d'une voiture privée, la commune ne se lancerait pas forcément dans l'achat d'un nouveau véhicule.

M. Constantin indique qu'il ne s'agit pas d'une voiture normale : elle est conduite par différents chauffeurs et démarre sur les chapeaux de roue ; ces véhicules vieillissent donc plus vite qu'une voiture personnelle.

M. Agraniou le comprend, mais répète que le kilométrage n'est si élevé.

La parole n'étant plus demandée la délibération suivante est votée :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le véhicule de piquet du chef d'intervention de la compagnie des sapeurs-pompiers est un véhicule qui est amené à se rendre sur toutes les interventions de la commune et, qu'à ce titre, il s'agit d'un véhicule qui parcourt le plus de kilomètres par année par rapport à l'ensemble du parc de la compagnie,
- attendu que le véhicule actuel, un HONDA HRV, mis en service en 2001 avec 130'000 km au compteur, très usagé et que de nombreux travaux d'entretien doivent être effectués en vue de son prochain contrôle technique,
- vu le nouveau concept opérationnel de défense incendie prévu à un horizon de 15 ans et que le véhicule actuel doit être remplacé avant cette échéance,
- vu les différentes offres faites auprès de concessionnaires permettant la mise en place d'un équipement « pompiers » nécessaire pour les interventions prévues pour ce véhicule,



- attendu que sur les 4 offres reçues, l'état major a retenu le modèle BMW X1 et le modèle HONDA CRV
- attendu qu'après analyse des offres le conseil administratif propose d'acheter le modèle HONDA CRV, compte tenu du coût relativement similaire et du fait que le concessionnaire est établi depuis de nombreuses années sur la commune,
- vu l'exposé des motifs établi par le service communal,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet dans les comptes de l'exercice 2017, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 59'000,-, sous la rubrique 14.311 en vue de l'acquisition d'un HONDA CRV 4x4 pour l'achat d'un véhicule de piquet du chef d'intervention de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex en remplacement du véhicule actuel acheté en 2001 et très usagé.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

#### 17. Projets de délibération

Le Président informe qu'aucun projet de délibération n'a été déposé dans le délai légal.

18. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes UDC et MCG intitulé : Pour l'ouverture du poste de police secours dit « de Chêne » 24h/24/ avec une augmentation significative des effectifs de policier. (rm-17-05)

M. Stark, signataire du projet donne lecture du texte de la résolution :

Thônex : Pour l'ouverture du poste de Police secours dit : « de Chêne » 24h/24 avec une augmentation significative des effectifs de policiers

exposé des motifs :

Thônex, une fin de soirée chemin du Curé Desclouds deux jeunes gens sont attaqués pour avoir osé refuser une cigarette. Même pas un fait divers, juste une banale agression...

Ce qui est plus pernicieux, est le délai de réaction des forces de police. Après l'appel au 117, le premier et unique véhicule de gendarmerie à s'être déplacé a mis 28 minutes pour intervenir. Les policiers ne peuvent être blâmés. Ils venaient du centre-ville et Chêne n'était pas leur secteur.



Thônex a le triste privilège de cumuler l'ensemble du spectre de la petite criminalité, avec celui du grand banditisme. Commune frontalière nos concitoyens sont victimes autant de la délinquance locale que du tourisme criminel. Nos communes voisines de Gaillard, d'Ambilly et d'Annemasse connaissent quasiment les mêmes problèmes que nous. Elles ont été déclarées « zone de sécurité prioritaire ». L'Etat français leur a donc octroyé des moyens et des effectifs. Le Canton devrait suivre cet exemple pour Thônex.

Notre commune fait de gros efforts tant dans les domaines sportifs, culturels que sociaux pour lutter contre la précarité et la délinquance. Nous nous sommes aussi sur le plan sécuritaire dotés d'une police municipale efficiente aux effectifs conséquents, sans oublier la vidéo protection et les contrats avec des sociétés de gardiennage.

Mais ce soir, il sied de rappeler que la sécurité est une tâche régalienne qui appartient à l'Etat. Alors tous ce que les communes dépensent pour la sécurité n'est rien d'autre qu'un transfert de charge masqué et devrait normalement sortir de la poche du Canton.

Il est grand temps que le Canton assume ces responsabilités !

La population ne peut plus de se contenter de poncifs tels que : « l'insécurité n'est qu'un sentiment » Nos citoyens eux savent la vérité, que seules les statistiques criminelles baissent, pas la criminalité.

Thônex, les Trois-Chêne sont en pleines mutations, notre population va augmenter de façon drastique. Tout le visage de la rive gauche est en train de se modifier. Les moyens policiers qui y sont actuellement affectés sont sous-dimensionnés.

Le conseil municipal de Thônex,

considérant :

- que dans un avenir proche notre commune suburbaine et frontalière verra son bassin de population augmenter de façon conséquente,
- que dans les futurs quartiers la formation de zones de précarité est possible voir à craindre avec comme corollaire les risques d'apparition d'une économie souterraine,
- que depuis l'introduction de la nouvelle Loi sur la Police LPol (F 1 05) le 1<sup>er</sup> mai 2016 le secteur d'intervention du poste de Chêne a été étendu et que l'entier du silo Police Secours ne dispose plus que 250 agents dont très peu sont affectés au poste de Chêne,
- que les deux seuls postes de Police ouverts 24h/24h sont les postes de Lancy-Onex et des Pâquis et que ces derniers sont situés sur la rive droite,
- que le poste de Police Secours de Chêne a été rénové, qu'une antenne de Police de proximité s'y trouve et que des locaux ont spécialement été aménagés, aux frais de notre commune, afin de développer une synergie efficace entre la Police cantonale et les Polices municipales Arve-Lac,



- que la certitude de savoir que des policiers sont présents dans un poste de gendarmerie est plus rassurante pour la population que la vague promesse de voir surgir un véhicule de patrouille « dans les cinq minutes »,
- sur proposition des groupes : UDC et MCG,

d e m a n d e  
au conseil administratif

1. D'intervenir auprès du Conseil d'Etat, en charge du Département de la Sécurité et de l'Economie afin d'obtenir l'ouverture et l'occupation 24h/24h du poste de Police de Chêne.
2. D'obtenir auprès du Conseil d'Etat l'augmentation du nombre de policiers affectés à ce poste tant dans le silo « Police secours » que dans celui de « Police de proximité »

La discussion est ouverte

Mme Delmenico corrige que le poste de Lancy/Onex n'est plus ouvert 24h/24.

M. Da Silva ajoute que le poste de Lancy/Onex est également sur la rive gauche et non sur la rive droite. Il donne lecture de la déclaration du groupe PDC :

*Mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues*

*S'il nous fallait une preuve que notre canton allait réaliser prochainement des élections et que certains autour de cette table y nourrissent des ambitions, cette résolution, déposée par deux partis peu coutumiers à l'exercice, en est une bonne.*

*Elle en est d'ailleurs l'idéal-type parfait. Explications :*

*Tout d'abord, trouver un sujet émotionnel qui mettra tout le monde d'accord.*

*Ensuite, ne pas prendre trop de risques, voire enfoncer des portes ouvertes, bien souvent par d'autres partis de la place.*

*Finalement, l'écrire rapidement (attention tout de même à quelques fautes d'orthographe grossières, messieurs...) et le déposer lors d'une séance publique pour bien apparaître dans le PV et faire bonne figure publiquement.*

*Voilà un peu l'état d'esprit et l'état des lieux de ce qui nous est présenté ce soir.*

*Mais bon, ironie et sarcasme mis à part, je dois vous avouer que – et par ma voix c'est tout le groupe PDC qui s'exprime – nous sommes d'accord avec vous et nous vous soutenons pleinement dans votre démarche. Profitons-en, c'est plutôt rare !*

*En effet, comment ne pas vous soutenir lorsque vous proposez ce que nous réclamons depuis bien des années ? Le groupe PDC a lancé il y a quelques mois une pétition qui allait exactement dans ce sens-là. Nous serons d'ailleurs reçus par le Conseiller d'Etat Pierre Maudet prochainement avec une délégation des différents corps de police pour leur faire part de nos revendications et des besoins des Thônésiens. Besoins que vous avez très bien identifié dans votre résolution et nous vous en félicitons.*



*Cette résolution va aussi dans le sens du travail effectué par le Conseil administratif, et plus précisément Marc Kilcher, travail que nous soutenons car nous estimons qu'il est nécessaire et urgent de régler le problème que représente ce poste sous-occupé pour toute la région et notre commune.*

*Ce poste de police, chers collègues, devrait être une antenne importante, une véritable base opérationnelle régionale pour venir compléter l'effectif (si on peut appeler ça un effectif), aujourd'hui stationné à la Pallanterie. Le terme stationné n'est pas choisi au hasard... Notre commune, de par sa proximité avec la France et sa situation de zone de transit, comme vous l'avez bien relevé, mérite que les autorités cantonales lui accordent un statut spécial. Le poste de Chêne peut et doit devenir un élément central dans la politique de sécurité du canton et de la région Arve-Lac, nous sommes en termes de géographie idéalement situés et idéalement desservis en axes routiers pour permettre un déploiement efficace des agents des forces de l'ordre. Et, qui sait, enfin arrêter les tagueurs de totems ?*

*De plus, et vous le dites très bien, que les statistiques semblent montrer une baisse de la criminalité, le sentiment d'insécurité reste quant à lui la deuxième préoccupation des Genevois ! Il faut donc agir concrètement pour contrer ce fléau.*

*Pour toutes ces raisons, je suis ravi de voir que les efforts de mon parti ainsi que ceux du groupe libéral-radical en la personne du CA soient soutenus et ravi aussi de voir que d'autres partis se joignent au débat par des propositions écrites, concrètes, et pas uniquement par des tirades et des envolées lyriques, certes mémorables et fort bien construites, mais qui ont malheureusement bien souvent pour seul destin d'être oubliées dans des longs et fastidieux procès-verbaux trop peu consultés.*

*Je vous remercie donc et, tout naturellement, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette résolution.*

M. Nicolet donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

*Le groupe PLR a toujours eu un souci permanent, de faire améliorer la qualité des prestations, ainsi que de demander avec insistance, l'accroissement des effectifs de la police cantonale, et aussi de réclamer l'adaptation des horaires aux attentes de la population Thônésienne.*

*A moult reprises, notre Conseil administratif s'est employé à favoriser une présence visible des divers Corps de sécurité sur l'ensemble de Thonex et des communes voisines.*

*Il convient de relever, que le Conseil administratif a toujours informé les commissaires, soit en commission et/ou au Conseil municipal, que le Conseil d'Etat ne peut pas en l'état, augmenter les effectifs du poste de Chêne et de ce fait l'ouvrir au public 24h/24.*

*Cependant, habitant au-dessus du poste de police ; par rapport à avant où il n'y avait personne la nuit, je peux vous confirmer que depuis l'ouverture du nouveau poste de Chêne, il y a toutes les nuits des agents qui sont présents hors ou à l'intérieur des locaux.*

*Pour toutes ces raisons, il est évident que certaines déclarations et revendications émanant d'autres groupes, concernant la politique d'ouverture des postes de police sont d'une utilité très limitée, parce qu'elles enfoncent des portes ouvertes en ignorant les efforts déjà entrepris, ainsi que les réalités du terrain.*

*Pour la bonne forme, le PLR continuera de faire confiance au Conseil administratif et bien que ce soit un coup d'épée dans l'eau, votera cette résolution.*



M. Zaugg donne lecture de la déclaration du groupe MCG :

*Réponse au PDC au sujet de la pétition concernant une sécurité renforcée aux Trois Chênes. Pétition à l'intention du Conseil d'Etat.*

*Quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre qu'une telle pétition circulait sur notre commune, objet d'une motion MCG qui devait figurer à l'ordre du jour au Conseil Municipal du 11 avril 2017, mais retiré par le bureau le 3 avril, car celle-ci ne trouvait pas grâce auprès de vous.*

*Mais nous tenons à vous rappeler à toutes fins utiles et en reprenant le calendrier 2017. Notre groupe MCG a adressé trois courriers remis en main propre aux diverses autorités du Canton, qui pour l'heure n'a donné aucune information. Les courriers étaient adressés à M. François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, à M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat en charge de la sécurité, ainsi qu'à la commission Judiciaire et de la Police du Grand Conseil, afin d'y être auditionnés.*

*Vous êtes, Messieurs, en retard de 7 mois, mais comme on dit : mieux vaut tard que jamais. J'espère que celle-ci aura au moins plus d'écho aux yeux du Conseil d'Etat, que votre pétition du tram 16, que, entre parenthèses, nos communiés attendent toujours.*

*A bon entendeur.*

M. Zaugg ajoute qu'il peut faire parvenir à qui le souhaite une copie des courriers qu'il mentionne.

M. Camuglia donne lecture de la déclaration pour le groupe VI / VE et GS :

*Pour le groupe VI/VE et GS, l'ouverture du poste de police de Chêne 24h/24 n'est pas un problème en soi pour un service public efficace. Il augmentera juste le bruit et la sécurité. La demande qui est faite ce soir n'est pas nouvelle, Mais elle va dans un bon sens. Elle pourra peut-être apporter un petit plus.*

*Pour ces raisons, nos groupes soutiennent la résolution.*

Mme Macchiavelli rappelle que la sécurité de Thônex dépend aussi de celle du canton. La majorité des agresseurs passe par la commune. La nécessité de faire quelque chose a également été discutée en commission, mais rien ne s'est passé. Elle salue donc cette motion.

M. Knörr se réjouit que des fautes d'orthographe aient été repérées, cela montre que la motion a été lue. Il demande si les commissaires ne sont pas un peu las de faire remonter toujours les mêmes discours. Lorsque l'UDC ou le MCG parlent de sécurité, c'est du populisme ou du rattrapage, et lorsque les autres groupes le font, il s'agit d'une action citoyenne. M. Knörr estime que cette motion n'enfoncé pas des portes ouvertes. La presse a fait mention des plus de 1000 appels à Police Secours qui n'ont pas reçu de réponse. Il y a bien entendu des experts pour dire que ces réquisitions n'étaient pas vraiment des urgences, mais comment en être sûrs sans y aller ? Sans parler des réquisitions de Police Secours qui ont dû être prises en charge par les Polices municipales, alors que cela ne relève pas de leur dicastère. Tout le monde a déjà fait des demandes allant dans le sens de cette motion, mais rien ne bouge. Il faut donc continuer à demander la même chose et M. Knörr est satisfait de voir qu'il y a un consensus à ce propos autour de la table. Peut-être que cela ne fonctionnera pas, mais peut-être que d'autres communes prendront le relai jusqu'à ce que quelque chose bouge. Les professionnels avaient averti que la réforme serait problématique, il faut maintenant pouvoir changer quelque chose.



Les positions étant claires, le Président indique qu'il boucle la liste des prises de parole.

M. Houman rappelle que le PLR a proposé en avril une motion pour renforcer la sécurité à Thônex, à laquelle l'UDC s'est opposée, alors que le MCG s'est abstenu. C'était cependant l'occasion concrète et réelle de pouvoir agir directement au niveau communal, et pas seulement de se plaindre de ce que fait le canton, même si ce dernier a son rôle à jouer. L'UDC et le MCG reprennent donc ce qui avait déjà été fait. La motion d'avril contenait de plus une invite au Conseil administratif de faire la demande au Conseil d'Etat pour une présence accrue de patrouilles de la gendarmerie et de garde-frontières. Le PLR était donc passé avant.

M. Stark estime qu'il faut voir les choses autrement : tous les conseillers municipaux de la commune de Thônex peuvent élaborer un texte ensemble, qu'ils signent ensemble. Il n'a aucun problème à ce sujet. Le but n'est pas de tirer la couverture à soi, il ne faut pas mal l'interpréter.

Le Président rappelle que les prises de parole ne doivent concerner que la motion présentée au présent conseil et non les anciennes.

Reprenant le procès-verbal du 11 avril, M. Zaugg répond à M. Houman en corrigeant que le MCG avait accepté la motion PLR, mais en demandait une modification.

M. Houman rétorque qu'il est allé relire le procès-verbal : Mme Delmenico avait fait une déclaration au nom du MCG, indiquant que le groupe s'abstiendrait.

La parole n'étant plus demandée la résolution est acceptée par : 25 voix pour, soit à l'unanimité.

19. Propositions du conseil administratif

Il n'a pas de proposition

20. Questions écrites :

Il est donné lecture des réponses aux questions posées lors de la séance du 3 octobre dernier.

M. Marc Kilcher, maire, donne lecture de la réponse à la question posée par :

20.1. M. Philippe Calame, pour la lecture intitulée : « supports métalliques pour banderoles »

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

La commune dispose d'une vingtaine de lieux de supports pour banderoles pour des manifestations de type communale, des campagnes de sécurité (notamment lors de la rentrée des classes) et des manifestations privées pour lesquelles les organisateurs payent une redevance d'emplacement.



A l'origine la commune avait simplement installé des vaubans comme supports. Comme le mentionne à juste titre l'auteur de la question, il est opportun de remplacer les vaubans existants par des structures plus harmonieuses et mieux adaptées pour soutenir les différents types de banderoles.

La conception de ces nouvelles structures en acier-inox est le fruit d'une concertation des différents services concernés (Police Municipale, Service des Routes et Service technique). Lorsque deux nouvelles structures sont installées côte à côte, elles permettent de répondre aux différentes largeurs. De plus, celles-ci sont équipées d'une traverse inférieure réglable, pouvant coulisser verticalement afin de permettre une adaptation optimale aux différentes hauteurs de banderoles.

Afin de tester ce type de structure, la Commune a commandé uniquement 6 exemplaires. Ceux-ci n'ont malheureusement pas toujours pu être installés par paire, ce qui explique la mixité entre vaubans et nouvelles structures à certains emplacements comme évoqué dans la question.

Néanmoins ce concept ayant apporté satisfaction, la Commune prévoit de remplacer d'ici la fin de l'année 2018, l'ensemble des vaubans, pour assurer une uniformité des supports.

Suite à la question posée, il sera porté une attention particulière à ce que les futurs remplacements se fassent d'une manière concertée d'abord sur les lieux où deux vaubans existaient par le passé.

Ce modèle de structure est exécuté sur mesure en coordination avec le service des routes par un artisan à Thônex pour le prix de CHF 1'530.- HT par unité.

Cette dépense a été inscrite dans les comptes de fonctionnement usuel de la commune, précisément au débit du compte n°62.000.314.60 – Routes communales.

M. Calame remercie M. le Maire pour cette réponse détaillée, qui répond à toutes ses questions. Il se réjouit de voir ces anciens vaubans disparaître progressivement.

Quant à M. Philippe Decrey, il donne lecture de la réponse à la question suivante :

20.2. M. Philippe Calame, intitulée : « Cheminement piétons le long de la salle des fêtes.

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Le problème soulevé par l'auteur de la question est bien connu de l'administration et du conseil administratif.

L'ensemble du périmètre autour de la salle des fêtes nécessite un investissement de renouvellement en profondeur pour :





- la gestion de l'accessibilité et circulations ;
- la réfection des chaussées, marquages et signalisations verticales ;
- l'assainissement des eaux ;
- l'arborisation et plantations ;
- l'assainissement de l'éclairage public.

Le traitement de ces équipements a été suspendu en attendant les résultats d'une analyse d'opportunité pour la création d'un parking souterrain et d'un prolongement du parc public au-dessous dudit parking.

C'est dans cette perspective que le conseil municipal avait fait inscrire une servitude de passage dans la sortie du parking souterrain des immeubles au chemin Etienne-Chennaz afin de créer une sortie commune.

Aujourd'hui, il s'avère que la construction d'un tel ouvrage est un investissement trop lourd à porter pour la commune.

Ainsi, cette idée abandonnée, le conseil administratif, mène actuellement une réflexion sur ce périmètre et proposera prochainement au conseil municipal une nouvelle proposition.

M. Calame remercie M. le Conseiller administratif pour cette réponse et se réjouit de voir le futur projet qui sera porté pour cette zone.

Puis, il est donné lecture des nouvelles questions déposée par :

20.3. M. Martin Germann, concernant la mise à disposition du règlement du conseil municipal sur le site public de la commune de Thônex.

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Pour quelles raisons le règlement du Conseil municipal de Thônex n'est-il plus accessible sur le site internet public de la commune ?

Serait-il possible de mettre un lien vers ce règlement, outre sur la page web du Conseil municipal, également sur la page web :

<http://www.thonex.ch/administration/formulairesreglements/reglements/>

En vous remerciant d'avance pour votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'expression de mes salutations distinguées.

20.4. M. Bruno Da Silva, concernant les piratages massifs d'élus genevois : qu'en est-il de Thônex ?

Révélee par le journal *GHI* dans ses éditions des 11 et 25 octobre 2017, une vaste attaque informatique semble avoir pris pour cibles plusieurs entités communales et élus à Genève. Dans les articles susmentionnés, plusieurs élus témoignent avoir été victimes de ce hacking, ainsi que des membres de secrétariats généraux.



Un simple petit tour sur la plateforme « *Have I Been Pwned* » permet de vérifier s'il existe sur le net des traces ou des risques de piratage en insérant son adresse e-mail. Je me suis donc prêté au jeu et, j'ai pu constater, en 20 secondes, que certaines adresses e-mail officielles de notre commune, que je n'ai volontairement pas citées ici mais que je transmettrai volontiers, présentaient un risque potentiel. Pour ce cas précis, c'était un piratage de la plateforme Dropbox, et par conséquent le vol des données personnelles de ses utilisateurs, qui avaient exposé l'adresse en question.

Conscient du caractère sensible des informations qui peuvent être échangées par e-mail, je me permets de poser les questions suivantes :

- Avons-nous connaissance d'une potentielle exposition des adresses e-mails du personnel et des élus dans le cadre des attaques révélées par le *GHI* ?
- Si oui, des mesures ont-elles été prises et lesquelles ?

M. Uehlinger rappelle qu'une information a été envoyée à tous les membres du Conseil municipal concernant l'interdiction de l'utilisation de la plateforme Dropbox.

Le Président a pris note de ces deux questions et informe que le Conseil administratif y répondra lors de la prochaine séance.

## 21. Propositions individuelles et questions

### 21.1. Point 18 de l'ordre du jour

Mme Macchiavelli rappelle que la proposition PLR discuté au point 18 de l'ordre du jour était en lien avec la sécurité privée et donc différente du projet de résolution déposé par l'UDC et le MCG au point 18.

### 21.2. Recrudescence du passage des camions

M. Nicolet constate une recrudescence de camions au niveau de la commune. Il semblerait que Chêne-Bourg s'amuse à tourner des panneaux. Il demande si le Conseil administratif est au courant, et, si tel n'est pas le cas, il souhaite avoir un retour à ce sujet.

M. Decrey informe qu'une séance a eu lieu la veille à Chêne-Bourg. La commune de Thônex y a appris que le chantier de la gare de Chêne-Bourg, en particulier pour le parking souterrain et la tour, va débuter. Un rendez-vous avec la police, auquel la Thônex n'a pas été convié, a eu lieu afin de déterminer le parcours des camions. Il y a été décidé que les camions descendront l'avenue François-Jacquier et l'avenue de Thônex pour partir en direction des décharges de Carouge. De plus, avec tous les problèmes en lien avec le Pont de Sous-Moulin, il faut s'attendre à des complications. L'avenue du Petit-Senn risque d'être très sollicitée pour le passage des camions.

M. Nicolet pense que les camions sont nouvellement interdits à l'avenue du Petit-Senn.



M. Decrey indique qu'à sa connaissance, ce n'est pas le cas. Cela n'a pas été annoncé lors de la séance de la veille.

### 21.3. Panneaux d'affichage officiels, avenue Tronchet

M. Germann a constaté que, depuis quelques mois, les panneaux d'affichages officiels sur l'avenue de Tronchet, à proximité du carrefour avec la rue de Genève, ne sont plus mis à jour. Les affiches officielles de la commune, comme les convocations au Conseil Municipal, ne sont plus affichées. On n'y trouve plus que des avis venant du canton. Il souhaite savoir pourquoi et estime qu'il est important que l'ensemble des panneaux soient tenus à jour. Il s'agit en effet d'un moyen rapide pour consulter des informations importantes.

M. Decrey confirme qu'à l'avenue Tronchet, les panneaux officiels de la commune sont recouverts par des affiches pour des spectacles, etc. Il s'agit d'affichage sauvage. Le Conseil administratif en a fait part à l'administration communale, afin qu'elle intervienne auprès de l'équipe de voirie qui pose des affiches. Les associations et organisations seront mis en contravention si nécessaire. Un panneau situé à proximité de l'affichage officiel permet de poser des affiches pour les spectacles.

### 21.4. Aide communale pour remplir les déclarations fiscales

M. Stark indique qu'un tout ménage de la commune a été distribué à tous les habitants, à destination des personnes ayant des difficultés à remplir leur déclaration fiscale. Ces personnes peuvent s'inscrire dès le 4 décembre au Service de la cohésion sociale de Thônex pour prendre rendez-vous afin de recevoir cette aide de janvier à fin mars, en contrepartie d'une participation de CHF 25.-. Cela ne pose pas de problème sur le principe, mais M. Stark a reçu des téléphones de membres d'associations et autres personnes se demandant comment il était possible que la commune investisse, avec les deniers du contribuable, dans ce genre de tous ménages. Après discussion avec M. Decrey, ce dernier lui a proposé de se renseigner sur le site, mais la page ne semble pas exister. M. Stark souhaite savoir ce qui se passerait si une personne rencontre des problèmes auprès de l'administration fiscale après que sa déclaration ait été remplie par une personne compétente du service communal. Serait-ce toujours la même personne qui s'en occuperait alors ? De plus, l'Association Aînés Solidaires s'est offusquée de cette initiative, puisqu'elle propose ce même service pour la somme de CHF 50.- et se déplace auprès de personnes qui n'ont pas la possibilité de venir jusqu'à la Mairie.

M. Decrey regrette si M. Stark perd des clients, mais ce projet s'inscrit dans la cohésion sociale. Huit communes donnent cette possibilité à leurs habitants qui correspondent à des barèmes extrêmement bas. Les Aînés Solidaires vont voir deux personnes handicapées, ce qui est peu, bien que pas négligeable. De plus, l'association arrêtera son activité à la fin de l'année. Il faut donc combler ce manquement, raison pour laquelle la commune a décidé de proposer ce service. Une personne compétente et diplômée fera le suivi et remplira les feuilles d'impôts de manière claire et nette. La commune a fait un tout ménage, car cette problématique ne touche pas que des aînés, mais également des jeunes.



M. Stark remercie pour ces réponses. Il estime que s'il s'agit de viser des personnes à bas ou très bas revenu, mieux vaut donner un numéro de téléphone plutôt qu'une adresse de site internet. Ils auraient ainsi pu plus facilement prendre rendez-vous et se renseigner sur la procédure.

M. Arpidone indique que le site fonctionne, mais il manque le mot « administration » dans le lien. Il faut donc le revoir pour qu'il fonctionne. Concernant les Aînés Solidaires, l'offre mise en place par la commune ne s'adresse pas qu'aux personnes âgées. Il y a également des jeunes qui ont des difficultés à remplir leur déclaration et sont parfois aussi dans une situation financière qui ne leur permet pas de faire appel à des professionnels. Il ne connaît à titre personnel pas beaucoup de fiduciaire qui prendraient CHF 25.- pour faire ce travail.

#### 21.5. Diagnostic de budget

Suite au vote du budget 2018, Mme Macchiavelli demande à M. Uehlinger quand la commune a fait pour la dernière fois un diagnostic de budget, c'est-à-dire un diagnostic des vrais besoins de la commune, avant de faire la répartition du budget.

M. Uehlinger répond qu'il dispose d'un service comptable qui s'en charge à longueur de journée. La commune a fait appel une fois à un mandataire externe, afin qu'il vérifie que le service comptable travaillait correctement. Il s'agissait de la société BDO. Thônex a également un vérificateur aux comptes, qui passe chaque année derrière le service financier. Le vérificateur remercie d'ailleurs chaque année la commune pour la clarté des documents qui lui sont fournis.

Mme Macchiavelli précise qu'elle pense à un diagnostic de budget pour la répartition, en relation avec des données, afin de savoir à qui va le budget, comment, et quels sont les besoins de la commune. Elle demande si, pour l'instant, cette répartition n'est faite qu'en relation avec la manière de faire des autres communes, ou s'il y a une autre procédure avant de procéder à cet exercice.

M. Uehlinger rappelle que si le Conseil administratif présente le budget aux finances et au Conseil municipal, ce sont ensuite les Conseillers municipaux qui édictent les lignes de conduite et votent les montants. Le budget est fait par le Conseil municipal, l'exécutif ne fait que le proposer. Le jour du vote est donc important, car l'approbation du budget donne l'autorisation aux Conseillers administratifs de gérer les rubriques en fonction des montants qui ont été donnés. Dès qu'il y a des besoins complémentaires ou supplémentaires, l'exécutif revient vers le municipal pour faire voter l'enveloppe. C'est donc aux Conseillers municipaux de décider s'ils ont besoin d'être encadrés pour cette mission, ou s'ils font confiance aux services comptables.

Mme Macchiavelli répète que sa question visait à savoir s'il y a un contrôle de la répartition équitable du budget que la commune doit ensuite assumer durant toute l'année. Au vu de la réponse de M. Uehlinger, elle en déduit qu'un tel pré-diagnostic budgétaire n'est pas fait avant de présenter le budget au Conseil municipal. Elle trouve que ce serait bien de le faire à l'avenir.



M. Kilcher intervient pour rappeler que les questions-réponse ne doivent pas servir à ce genre de débats. Si un commissaire souhaite lancer une motion pour repenser le mode d'organisation des finances communales, cela ne pose pas de problème : le groupe politique peut l'encadrer pour la rédaction. Il faut cependant utiliser les outils de demande formelle à l'attention du Conseil administratif, soit une résolution ou une motion, afin d'ouvrir le débat.

#### 21.6. Radar – avenue de Thônex

M. Zaugg raconte que, dimanche passé, plusieurs piétons ont traversé au vert au feu piéton sur l'avenue de Thônex, tandis que des voitures ont, elles, grillé leur feu rouge. Par chance, les piétons ont eu le temps de passer et il n'y a pas eu d'accident. Il souhaite savoir si le radar à cet endroit fonctionne, ou s'il serait possible de le mettre en fonction.

M. Decrey confirme que ce radar fonctionne très bien, avec de très bons résultats. Il n'est cependant pas tout le temps chargé. Comme pour celui de Sous-Moulin, c'est la police qui vient pour l'installer. Le canton dispose en effet de 4 de ces appareils pour une vingtaine de poteaux de ce type. Ils sont donc déplacés périodiquement ; un incident peut dès lors arriver lorsqu'ils ne sont pas chargés. La commune n'a aucun pouvoir à ce propos, car c'est le canton qui gère.

La séance est levée à 22h56

le président

le secrétaire

M. Adrien Rufener

M. Philippe Guex



### Récapitulation du budget 2018

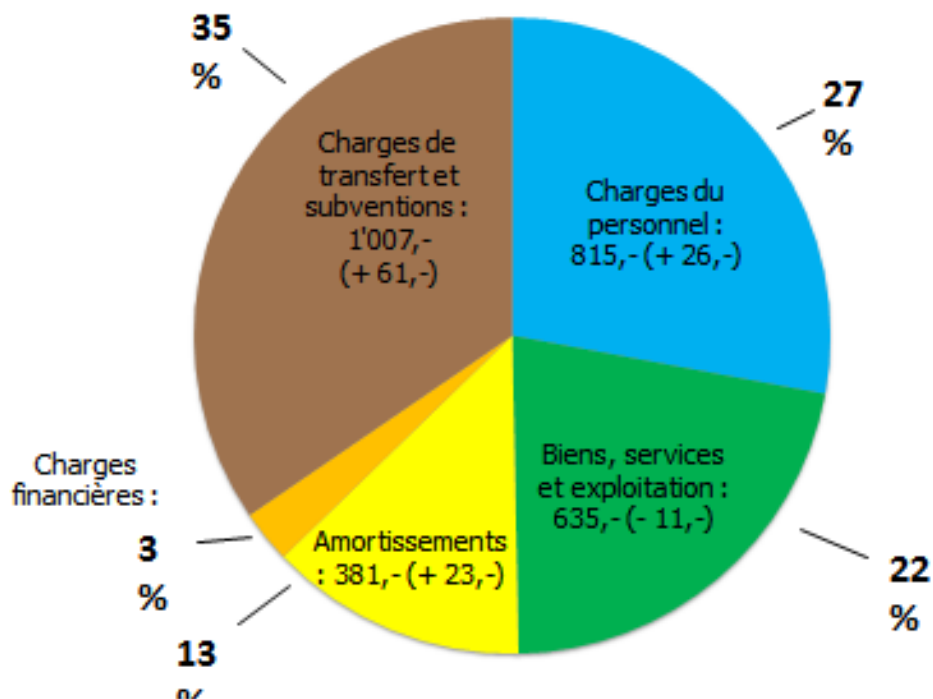
#### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Evolution entre les budgets 2017/2018
Charges	38'532'283.33	38'935'000.00	41'313'829.00	+ 2'378'829.00
Revenus	41'400'801.32	38'956'000.00	41'457'703.00	+ 2'501'703.00
Excédent de revenus	2'868'537.99	21'000.00	143'874.00	+ 122'874.00

#### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

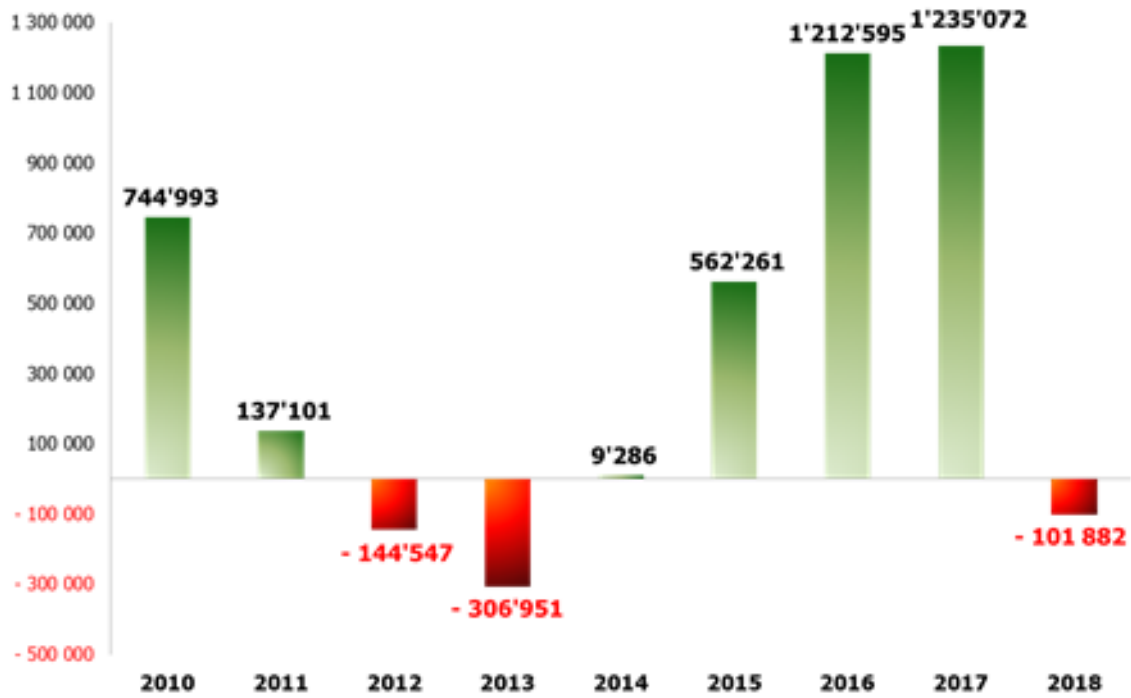
	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Evolution entre les budgets 2017/2018
Dépenses	40'59'100.99	26'000'000.00	39'460'000.00	+ 13'460'000.00
Recettes	19'898.15	0.00	0.00	+ 0.00
Investissements nets	40'39'202.84	26'000'000.00	39'460'000.00	+ 13'460'000.00

### Dépenses par habitants de la commune

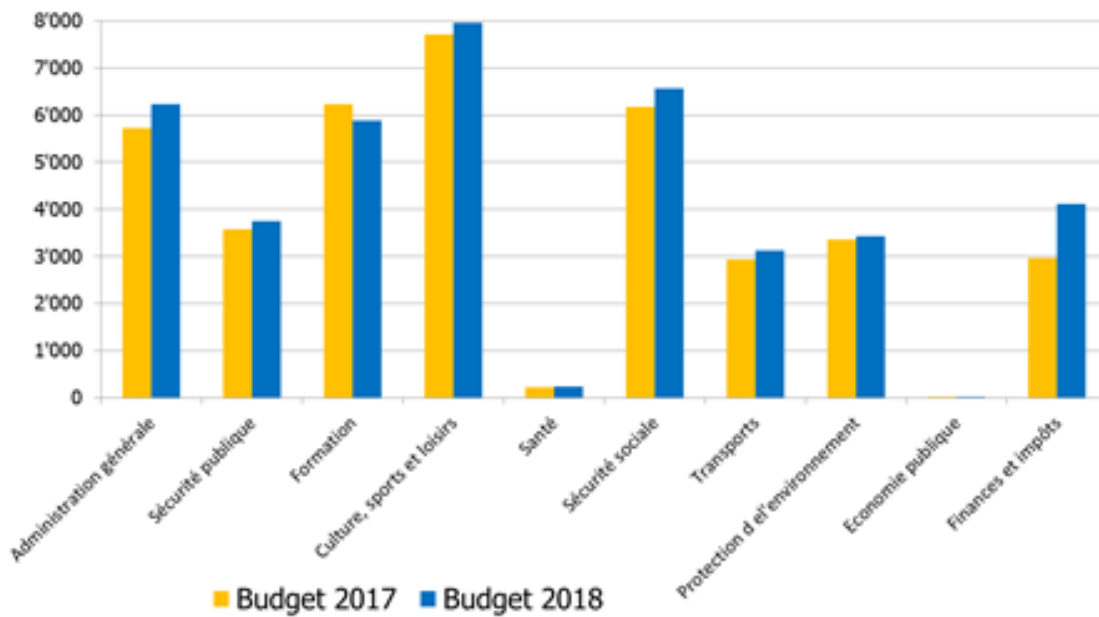




**Péréquation intercommunale : montants reçus (ou versés) aux autres communes**

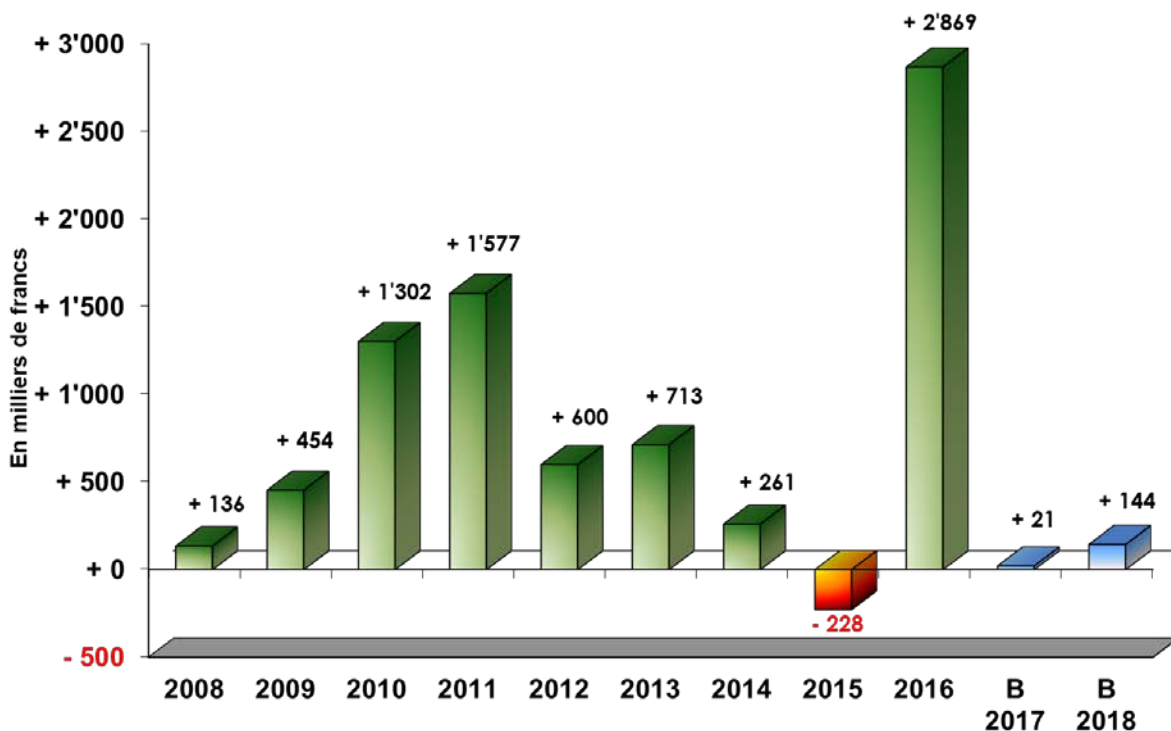


**Evolution des dépenses des différents dicastères (en milliers de francs)**





### Résultats d'exercices enregistrés depuis 2008



### Investissements à financer en 2018

